

n° 99

Le développement des APS passe par la reconnaissance éducative du Club sportif.

Après le soutien populaire au parcours plus qu'honorable de l'équipe de France de football au Brésil et après que le CNOSF ait lancé sa campagne en faveur de la candidature de Paris à l'organisation des JO d'été 2024, le SNAPS, supporter de l'équipe de France et du projet olympique, souhaite placer sur le devant de la scène le statut du Club sportif.



Malheureusement la crise financière et la médiatisation du sport, voire son mercantilisme, ne laissent que peu de place au débat sur l'avenir du Club sportif, pourtant auréolé du qualificatif de « cellule de base » du mouvement sportif.

Etonnant puisque tout le monde s'accorde pour affirmer que le développement des pratiques sportives passe obligatoirement par le renforcement de la place du Club sportif dans notre société. De plus, sauf à considérer que le sport n'est qu'une activité de loisir sans valeur ajoutée, cette place ne peut qu'être au sein d'une communauté éducative modernisée.

Communauté à construire grâce, entre autre, à l'articulation de l'éducation physique et sportive, le sport scolaire et le sport « civil » au sein et autour des établissements scolaires. La coordination de ces trois entités, dans le respect de leur spécificité, ne pourra qu'être « gagnant-gagnant ».

Puisque l'accès de la jeunesse scolarisée aux clubs sportifs est la condition du développement massif⁽¹⁾ des pratiques sportives et l'une des réponses au malaise de l'école et des enseignants au travers de l'ouverture des établissements scolaires sur la société civile... Osons la convergence des politiques en faveur de l'école, de la jeunesse et des APS au sein de la Politique de l'Éducation..

Jean-Paul Krumbholz

1 - La politique de développement des APS chez les publics adultes la plus « rentable » est de les initier à ces pratiques quand ils sont scolarisés.



SOMMAIRE

n° 99

Actualité.....	03 - 10
<i>Actualités ministérielles.....</i>	<i>03 - 05</i>
<i>Illustration de dysfonctionnement en DDI :</i>	
<i>Le cas de la DDCSPP de la Dordogne....</i>	<i>06 - 10</i>
Congrès d'Aix en Provence	11 - 26
<i>Bilan du Congrès.....</i>	<i>11 - 12</i>
<i>Bilan des votes</i>	<i>13</i>
<i>Adresse à la ministre et au secrétaire d'Etat.....</i>	<i>14 - 15</i>
<i>Bilan des travaux "loi sur le sport"</i>	<i>16</i>
<i>Motion décentralisation et CREPS.....</i>	<i>17</i>
<i>Organisation du nouveau bureau national</i>	<i>18 - 20</i>
<i>Paroles de congressistes.....</i>	<i>22 - 23</i>
<i>Réunion des secrétaires régionaux.</i>	<i>25 - 26</i>
Corpo.....	27 - 29
<i>Sur le front des CAP</i>	<i>27 - 29</i>
Adhésion.....	30 - 31
<i>Bulletin d'adhésion</i>	<i>30</i>
<i>Repères financiers pour adhérer</i>	<i>31</i>
Vos interlocuteurs	32

SNAPS Infos n° 99



Directeur de la publication : Jean-Paul Krumbholz
Rédacteur en chef : Franck Baude
Collectif de rédaction : Franck Baude, Jean Paul Krumbholz, Claude Lernoold, Caroline Jean, Jean-François Talon, Pascale Khattar
Crédits photos : Franck Baude, Daniel Gaime
Conception graphique : Alexia Gaime
Imprimerie : Compedit Beauregard - ZI Beauregard - BP 39 - 61600 LA FERTE MACE
Prix du n° : 3,81 euros - **Abonnement :** 15,24 euros
 Dépôt légal juillet 2014 - Commission paritaire 0709 S 06942 - N° ISSN 1145-4024
 SNAPS-Infos - Maison du Sport Français - 1 avenue Pierre de Coubertin - 75640 PARIS Cedex 13
 Tel : 01 58 10 06 53/54
 Courriel : snaps@unsa-education.org
 Site : <http://snaps.unsa-education.org>



Une vague ouverture gouvernementale sur le pôle éducatif... Immédiatement contredite par une décision ministérielle « lourde » de sens !

Notre méfiance à l'égard du nouveau gouvernement, notamment le positionnement une nouvelle fois anachronique du champ ministériel J&S, trouve sa justification, si tant est qu'il en fallait une, dans la décision de la ministre de condamner, au travers de sa politique salariale, les corps de PTP J&S à une disparition prochaine.

Alors que les rencontres respectivement avec Matignon, la ministre et le secrétaire d'Etat nous laissaient entrevoir la création prochaine du pôle éducatif promis par le Président de la République, la 1ère décision de la ministre a fait l'effet d'une douche très froide...

En effet, le choix très politique - sonnante et trébuchant - de revaloriser le corps des IJS au détriment des autres personnels J&S traduit mieux que n'importe quel discours les priorités gouvernementales et ministérielles... A savoir : préserver les corps qui ont vocation à se fondre dans l'administration interministérielle en construction et supprimer les corps de missions spécialisées - d'autant qu'il est difficile de les attaquer sur le plan de leur efficacité ou performance lorsqu'elles sont unanimement reconnues -.

Le score de la majorité arrivée au pouvoir en 2012 sur le champ J&S est sans appel RGPP 2 (renoncement du gouvernement Ayrault et 1ère décision du gouvernement Valls) – changement 0...

La confiance, c'est comme le respect cela ne se décrète pas cela se mérite !

Des audiences positives sur la forme... Pour le fond, il faudra attendre... ou y croire !

Chat échaudé craint l'eau froide : ne faisant aucune confiance à priori au gouvernement Valls, suite à la trahison des engagements présidentiels par le gouvernement Ayrault, le SNAPS, l'UNSA/ Education et l'Interfédérale⁽¹⁾ J&S ont souhaité « cadrer le débat » avec le nouveau gouvernement.

Reçus respectivement par :

☞ Matignon le 12/06/14 au titre de l'interfédérale ;

☞ N. Valaud-Belkacem le 11/06/14 au titre de l'UNSA/ Education et le 19/06/14 au titre de l'interfédérale J&S ;

☞ T. Braillard le 16/06/14 au titre du SNAPS ;

¹ - UNSA/Education, FSU, CGT et FO.

la totalité des représentants des personnels J&S ont exigé des réponses concernant la mise en place du « Pôle éducatif » promis par le Président de la République.

Décontenancés par cette unanimité, les conseillers sport et éducation de Matignon, la ministre et le secrétaire d'Etat chargés des sports ont répondu de concert que :

☞ le principe du Pôle éducatif promis par le Président de la République était toujours d'actualité ;

☞ rien n'était prévu pour sa mise en place ;

☞ rien ne s'y opposait si tout le monde le voulait (personnels et ministres concernés).

En creux, ils nous ont tous confirmé que les freins venaient

de la « haute » administration. Ce que nous savions déjà... mais quel aveu de faiblesse de la part de politiques sensés décider !

Malgré ce contexte très paradoxal, le SNAPS a répondu présent en :

☞ transmettant à la ministre ses mandats sur une nouvelle configuration éducatrice du ministère (administration centrale, services déconcentrés et établissements) ;

☞ demandant par l'intermédiaire de notre fédération une audience à Benoît Hamon⁽²⁾ afin d'envisager la création d'une DRH éducative commune (voir le courrier en annexe).

Les annonces de suppressions

² - Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.



massives de postes de fonctionnaire aux budgets 2015 et 2016 font de ce combat celui de la survie pour notre ministère.

L'avenir des DDCS/PP de nouveau en question !

Matignon, la ministre, le secrétaire d'Etat, la direction des sports et même la DRH des ministères dits « sociaux » compatissent à la souffrance des personnels J&S des DDCS/PP... mais se disent impuissants !

Tout en annonçant une nouvelle réflexion sur l'avenir des DDI !

La ministre et/ou le secrétaire d'Etat auront-ils le courage de s'attaquer à ce problème et de peser dans le débat ou laisseront-ils le SGG⁽³⁾ maintenir ces services en l'état pour ne pas affronter la colère des préfets.

Là aussi, nous attendons des réponses dès la rentrée scolaire 2014/15.

Décret des PS (masterisation) et statut des directeurs et directeurs adjoints d'établissements J&S en panne

Ces deux chantiers, qui doivent déboucher sur la réécriture des deux décrets concernés sont au point mort.

Le cabinet laisse entendre que ses arbitrages sont à l'étude... mais qu'il sera difficile d'affronter la DRH et la fonction publique.

Le SNAPS a fixé les limites à ne pas franchir dans ces dossiers, à savoir le maintien :

☞ d'une notation/évaluation
3 - Secrétariat général du gouvernement.



directe entre le PS et le directeur du service ou de l'établissement ;

☞ de la possibilité pour les PS classe normale d'accéder aux emplois de directeurs adjoints des CREPS.

Temps de travail en DRJSCS conflit pour septembre !

La DRH ne voulant pas renoncer à sa double volonté d'attaquer l'organisation du temps de travail des personnels administratifs de l'éducation nationale et de fliquer les PTP J&S, le cabinet a fait reporter le débat au mois de septembre (réunion à la DRH programmée le 4/09/14).

Le SNAPS revendique toujours le maintien de l'Arrêté du 28 décembre 2001 spécifique aux agents J&S relevant de l'art. 10.

Indemnités 2014, le clash ! Plus 33% pour les IJS Plus 2% pour les PTP

Pour la 1ère fois depuis la mise en place de la RGPP, la DRH et le cabinet de la ministre ont passé un deal pour ne pas consulter les représentants de personnels avant le passage de la circulaire « indemnités 2014 » devant l'ITC J&S du 9/07/14...

Pire, lors de l'audience avec la ministre du 19/06/14, ni la ministre, ni ses conseillers présents n'ont accepté de répondre aux questions du SNAPS sur le sujet.

La décision discriminatoire de n'augmenter qu'un seul corps au détriment des autres a donc été prise en catimini totale.

Si cette décision était maintenue à l'issue de l'ITC J&S du 9/07/14, nous serions déjà dans une situation de blocage total.

Jean-Paul Krumbholz

Ce choix – relance du rapprochement des corps d'inspection de la santé et J&S - indemnitaire est éclairant sur la volonté du gouvernement de ne conserver que des services déconcentrés interministériels administratifs et de contrôler sur les champs de la santé et J&S (sans PTP J&S... qui ont donc vocation à disparaître).



Ivry sur Seine, le 7 juillet 2014

Réf : LE/SD/CP/488

Monsieur Benoit HAMON
Ministre de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Objet : demande d'audience concernant le champ Jeunesse et Sport (J&S).

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de solliciter, au nom de la fédération que je représente, une audience afin d'évoquer avec vous les contours que pourrait prendre le « pôle interministériel éducatif » annoncé par le Président de la République dans son discours sur le sport du 11 février 2012 à Créteil.

Cette demande fait suite aux audiences suivantes (solicitée dès la nomination de Monsieur Manuel VALLS comme Premier ministre) :

- Malignon le 12/06/2014 (l'intersyndicale J&S, composée de l'UNSA Éducation, la FSU, la CGT et FO a été reçue par la conseillère éducation et le conseiller J&S du Premier ministre) ;
- Ministère des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (Madame Najat VALLAUD-BELKACEM a reçu l'UNSA Éducation le 11/06/14 et l'intersyndicale J&S le 19/06/14).

Lors de ces audiences, il nous a été rappelé que cet engagement du Président de la République était toujours d'actualité, que les missions de l'administration de Jeunesse, Sports, Vie associative et Éducation Populaire, et de ses personnels étaient prioritairement éducatives et que les contours de ce futur pôle devaient être discutés avec l'ensemble des ministres concernés. C'est dans cette logique que Madame Najat VALLAUD-BELKACEM nous a fortement encouragés à prendre votre attache. Encouragement qu'elle s'est également engagée à vous confirmer directement.

La matérialisation de ce pôle éducatif pourrait débiter par une gestion commune des personnels « éducatifs » et administratifs du champ Jeunesse et Sports au sein de la direction générale des ressources humaines qui gèrent déjà les personnels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Cette DRH redviendrait dans ce cas interministérielle, comme elle l'était lors du précédent gouvernement, et serait donc la première concrétisation de l'engagement présidentiel.

En effet, les agents concernés :

- les personnels techniques et pédagogiques¹ spécifiques à Jeunesse et Sports, qui sont des personnels « enseignants », ayant des missions, des formations initiales, des recrutements et des structurations de corps calqués sur les corps enseignants de l'éducation nationale ;
- les personnels administratifs, chargés du suivi et de la gestion administrative des missions éducatives de l'administration J&S, relèvent des corps administratifs de l'éducation nationale bénéficiant d'une affectation directe au sein des services et établissements J&S ;

sont depuis des années dans une situation de très grande souffrance au travail². Cette souffrance est consécutive de l'incapacité structurelle de la direction des ressources humaines des ministères dits « sociaux » à gérer les personnels spécialisés dans les missions éducatives.

C'est notamment sur cette intégration au sein de la DRH déjà commune aux personnels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, que Malignon et la ministre en charge du champ J&S ont souhaité qu'un dialogue s'instaure avec vous.

Dans l'attente d'une réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Laurent ESCURE
Secrétaire général
de l'UNSA Education

- Dossier suivi par : Samy Driss, chargé de mission, samy.driss@unsa-education.org, 06 82 58 10 08

¹ Professeur de sport, conseiller d'éducation populaire et de jeunesse, conseiller technique et pédagogique supérieur et assimilés.

² Souffrance dénoncée aussi bien par le Président de la République, que la totalité des rapports sur l'intégration forcée, dans le cadre de la RGPP, du champ J&S au secrétariat général des ministères dits « sociaux », que l'intégralité des fédérations syndicales J&S.



L'avenir de J&S au sein des DDI plus que jamais en débat Pendant que le nouveau gouvernement réfléchit Certains directeurs départementaux dérapent

Malgré les rapports unanimement critiques, voire très critiques, sur l'incohérence et l'échec du positionnement J&S au sein des DDCS/PP et les graves souffrances qui en résultent pour les personnels J&S, le gouvernement précédent avait botté en touche (*on en change rien à la RGPP, on regarde...*).

L'immobilisme gouvernemental a donc produit les effets qui, à défaut d'être attendus, avaient été annoncés et anticipés par la totalité des syndicats :

- ☞ Accélération de la disparition des missions J&S au sein des DDCS/PP au profit d'une « administration » du fonctionnement de structures kafkaïennes ;
- ☞ Absence totale d'intérêt du ministère J&S (ministre, cabinet, direction des sports) et de la DRH des ministères dits « sociaux » pour ce réseau, qui n'est pas en mesure de remplir les missions éducatrices J&S ;
- ☞ Conflits grandissants et exacerbés au sein d'un nombre toujours plus grand de DDCS/PP.

Si certains directeurs, face à la souffrance des personnels J&S, tentent de compenser le phénomène en dialoguant avec les collègues, d'autres laissent libre cours à leur autoritarisme primaire et leur goût immodéré pour le contrôle tatillon... Le cas de la DDCSPP de Dordogne, présenté ci-dessous, illustre parfaitement cette dérive.

J&S dans les DDCS/PP : Un constat accablant

La négation n'étant plus possible, la nouvelle ministre et le secrétaire d'Etat chargés des sports ne peuvent que partager le constat d'échec de la création et du fonctionnement des DDCS/PP.

Négation d'autant plus impossible que l'administration, dans sa totalité⁽¹⁾, non seulement partage, mais diffuse dorénavant largement ce constat.

L'immobilisme du gouvernement précédent a donc fort logiquement aggravé une situation, qui devient explosive dans un certain nombre de DDCS/PP (24, 49, 89, etc.).

Cette situation délétère est accentuée⁽²⁾ par l'annonce de nouvelles suppressions de postes au titre de 2015 et 2016 qui succèdent aux coupes sombres précédentes.

Le dossier est annoncé rouvert sans que l'on sache réellement qui en a pris la décision et à quels étages politiques et administratifs cela se discute... S'agit-il de l'avenir :

1- Secrétariat général du gouvernement, direction des sports et DRH des ministères dits « sociaux ».

2- Non seulement l'effectif des collègues ne permet plus d'envisager une politique sportive cohérente organisée à l'échelon départemental, mais ils sont, en outre, empêchés de remplir leurs missions statutaires.

- ☞ de toutes les DDI ;
- ☞ des seules DDCS/PP ;
- ☞ de tout le champ J&S au sein des DDCS/PP ;
- ☞ des seuls PTP⁽³⁾ J&S au sein des DDCS/PP ?

La capacité de la ministre et du secrétaire d'Etat à peser sur ce débat est la clé de la résolution du problème...

Nombre de collègues sont à bout et la possibilité de voir se multiplier des gestes désespérés n'est malheureusement pas exclue si rien ne bouge rapidement.

La DDCS/PP 24 Les limites sont franchies

Jusqu'à maintenant les directeurs départementaux qui attaquaient les missions des PTP J&S, ainsi que l'organisation spécifique attachée à leur mise en œuvre, le faisait « en douce », sachant que les textes étaient contre eux.

Le DD 24 a franchi la ligne jaune en rédigeant une note de service totalement illégale qui prétend s'affranchir de la réglementation en cours.

Vous trouverez, ci-joint, cette note de service et la lettre que nous lui avons adressée⁽⁴⁾ conjointement

3- L'UNSA revendique leur rattachement direct aux DRJSCS.

4- Copies au SGG, DRH des ministères dits « sociaux » et DS.

avec le SEP⁽⁵⁾.

Ce courrier nous a permis de rappeler :

- ☞ les textes⁽⁶⁾ de référence ;
- ☞ qu'un DDI ne pouvait pas décliner les modalités d'application de l'art. 10 à sa guise ;
- ☞ que le régime du forfait en jours est très différent du régime à horaire variable ;
- ☞ que le DD ne pouvait modifier ni les droits à congés, ni les droits et le mode d'utilisation des 20 jours forfaitaires d'ARTT des PTP ;
- ☞ que le travail hors de la DDCS, en soirée et WE n'avait pas à faire l'objet d'autorisation spécifique lorsqu'il s'inscrit dans le cadre du contrat d'objectifs ;
- ☞ que le contrôle de la réalisation des missions⁽⁷⁾ ne peut être réalisé qu'à posteriori de leur exécution et qu'il ne peut être imposé par le biais d'un outil informatique.

Jean-Paul Krumbholz

5- Syndicat de l'Éducation Populaire.

6- Décret n° 2000-815 ; Arrêté du 1er Ministre du 27/05/11 applicable aux DDI (et non l'arrêté ministériel du 5/11/12 applicable aux DRJSCS et DJSCS des Dom-Com) ; Circulaire du SGG du 30/05/11 modifiée et son annexe ; Instruction JS n° 93-063 ; Instruction JS n° 90-245 modifiée.

7- Y compris le respect des temps de repos minimum et de travail maximum.



Avec plus d'1 million de Sociétaires, on peut déplacer des montagnes



Quand une banque tire sa force de l'esprit coopératif, elle s'appuie sur des valeurs de solidarité, d'écoute et de confiance. Créée par des enseignants, la CASDEN s'engage ainsi auprès de plus d'un million de Sociétaires à réinvestir leur épargne dans le financement des projets de chacun.

Rejoignez-nous sur casden.fr ou contactez-nous au 0826 824 400*

*Accès téléphonique au vert de 8h00 à 18h00 du lundi au vendredi (0,156 TTC/min à partir d'un poste fixe, hors services optionnels)



L'offre CASDEN est disponible en Délégations Départementales et également dans le Réseau Banque Populaire.

casden
BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture



Extraits de la note du DDCSPP 24 (en rouge les points illégaux).

PRÉFET DE LA DORDOGNE

Direction Départementale
de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations

Périgueux, le 23 mai 2014

NOTE A L'ATTENTION DES AGENTS DE LA DDCSPP

Objet : Organisation du temps de travail à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Dordogne pour les personnels relevant de l'an 10 du décret du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique d'Etat.

.../...

De plus, l'arrêté ministériel du 5 novembre 2012 relatif à l'ARTT dans les DRJSCS et dans les directions de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (donc DDCS et DDCSPP) précise les modalités d'application des dispositions du décret du 25 août 2000.

Ce texte rappelle que :

- la durée annuelle de travail effectif est fixée à 1607 H calculée sur l'année civile (art 1)
- un décompte en jours de la durée annuelle du travail effectif s'applique aux personnels énumérés à l'art 10 du décret du 25 août 2000 (art 3)
- le temps de travail peut être organisé dans le cadre d'horaires variables, (...) et l'organisation de ces horaires comprend des plages fixes et des plages variables. Les plages de présence obligatoire des agents ne peuvent être inférieures à 2 heures avant et à 2 heures après la pause méridienne " (art 5)
- lorsqu'ils relèvent des dispositions de l'art 10 du décret du 25 août 2000, les agents (...) doivent effectuer une déclaration ou un compte rendu d'activité, selon des modalités et une périodicité fixées par le chef de service (art 5).

Cet arrêté ministériel a donc confirmé pour les personnels jeunesse et sports les dispositions du décret du 25 août 2010 : dans le cadre d'un service fonctionnant avec horaires variables, l'organisation de ces horaires doit être déterminé en tenant compte des missions spécifiques des services ainsi que des heures d'affluence du public et comprendre soit une vacation minimale de travail ne pouvant être inférieure à 4 heures par jour soit des plages fixes d'une durée équivalente, au cours desquelles la présence de la totalité du personnel est obligatoire, et des plages mobiles, à l'intérieur desquelles l'agent choisit quotidiennement ses heures d'activité et de départ. Un décompte exact du temps de travail accompli chaque jour par chaque agent doit être opéré. Tout agent est tenu de se soumettre à ces modalités de contrôle " (Art 6).

Le règlement intérieur de la DDCSPP de Dordogne a fixé les plages fixes au cours desquelles la présence de la totalité du personnel est obligatoire, à 9h30 - 11h et 14h - 16h.

Ces plages fixent s'imposent donc à tous les personnels, y compris ceux relevant du décompte en jours de la durée annuelle du temps de travail mentionnés à l'art 10 du décret du 25 août 2000. Une mission effectuée à l'extérieur et validée par le chef de service, est bien sûr considérée comme du temps de travail effectif.

Au regard des textes rappelés ci-dessus et des dispositions contenues dans le règlement intérieur de la DDCSPP24, la périodicité et les modalités de la déclaration d'activité des personnels relevant de l'article 10 sont fixées comme suit :

- Dans le respect des garanties minimales visées à l'art 3 du décret du 25 août 2000, chaque personnel relevant du régime de décompte en jours de la durée annuelle du temps de travail, déclare et décompte son activité sur l'agenda électronique outlook, en garantissant sa présence (sur site ou en mission) pendant les plages fixes.
- Cette déclaration d'activité est établie sur un mode auto-déclaratif et apporte toute précision sur le lieu, l'objet des réunions et des rendez-vous extérieurs et internes.

Lorsque l'activité professionnelle se déroule hors temps de travail (au delà des plages variables, ou le week-end), l'autorisation du chef de service est requise au préalable.

- Le respect de ces dispositions conditionne l'autorisation et le calcul des jours de congés annuels, de réduction de temps de travail, et garantit les droits du personnel au regard des règles relatives à l'imputabilité au service de la maladie ou de l'accident à l'origine d'un congé de maladie ordinaire.



2

1-B/ L'arrêté du 27 mai 2011.

C'est donc l'arrêté du 27/05/11 signé par le 1^{er} Ministre et le ministre de la fonction publique qui spécifie dans son art. 5 que les agents qui relèvent de l'art. 10 du décret n° 2000-815 au sein des DDI :

- sont soumis à un décompte en jours de la durée annuelle du travail effectif ;
- bénéficient de 20 jours de repos au titre de l'ARTT.

Cette spécificité exclut l'application pour ces agents des art. 1, 2, 3, 4, 6, 8, 9, 10 du même arrêté, qui ne concernent que les agents soumis à un décompte horaire, y compris variable, mais pas à un régime du décompte en jours.

En matière d'horaire, seules peuvent être opposées aux agents, soumis au régime de décompte en jours, les garanties définies à l'art. 3 du décret n° 2000-815 qui fixe des plages horaires de travail maximum (sans minimum) et les temps de repos minimum (sans maximum).

1-C/ La circulaire du SGG du 30 mai 2011.

Le corps de cette circulaire précise clairement dans son titre « 3/ Points sans évolution » que dans le cadre de la spécificité de certaines missions : « Les personnels des corps des ministères chargés de la J&S exerçant des missions éducatives, techniques et pédagogiques restent au forfait. ».

1-D/ L'annexe à la circulaire du SGG du 30 mai 2011 et l'instruction J&S n° 93-063.

L'organisation générale de cette annexe est explicite dans le fait qu'elle différencie clairement et sans ambiguïté les règles applicables :

- aux seuls agents soumis à un décompte horaire (art. 1.1 ; 1.3 ; 2.1 ; 2.2 ; 3.2 ; 3.3) ;
- aux seuls agents soumis à un décompte en jours (art. 1.2) ;
- à l'ensemble des agents (art. 1.4 ; 2.3 ; 3.1).

L'art. 1.2.1 « Personnels concernés » précise clairement que les modalités d'exercice des missions des PTP J&S restent définies par l'instruction n° 93-063 J&S du 23 mars 1993, notamment que :

- le plan d'actions des personnels techniques et pédagogiques, qui inclut notamment la mise en œuvre des projets correspondant à des programmes ministériels ou interministériels, est déterminé chaque année sous la forme d'un document tenant lieu de contrat d'objectifs ; celui-ci arrêté d'un commun accord entre le chef de service et l'agent à partir d'une proposition élaborée par ce dernier, laquelle doit être conforme aux orientations définies par le chef de service ;
- les personnels techniques et pédagogiques sont tenus de fournir chaque année à leur chef de service un bilan des actions réalisées.

...



Paris, le 17 juin 2104.

Jean-Paul KRUMBHOLZ

Secrétaire général du SNAPS (syndicat national des activités physiques et sportives)

Patrice WEISHEIMER

Secrétaire général du SEP (syndicat de l'éducation populaire)

A

Monsieur Didier COUTEAU

Directeur de la cohésion sociale et de la protection des populations

DDCSPP de Dordogne

Service de l'Etat en Dordogne

Cité administrative

24024 PERIGUEUX CEDEX

Objet : votre note à l'attention des agents de la DDCSPP sur l'organisation du temps de travail (art. 10) datée du 23 mai 2014.

Monsieur le Directeur,

En tant que secrétaires généraux des syndicats nationaux les plus représentatifs des personnels techniques et pédagogiques (PTP) des champs du sport et de la jeunesse (J&S), nous nous permettons de vous faire part de notre très grande surprise, voire stupefaction, à la lecture de votre note citée en objet. En effet, celle-ci semble méconnaître les conditions particulières d'exécution des missions des PTP du ministère en charge de la jeunesse et des sports et se trouve de ce fait frappée de nullité pour les points qui contreviennent aux dispositions spécifiques qui encadrent leur organisation de travail.

1/ L'article 10 du décret n° 2000-815 et le principe du forfait en jours.

1-A/ Le décret n° 2000-815.

Le principe énoncé dans cet article est que les personnes concernées voient l'organisation de leur temps de travail définie de manière dérogatoire par arrêté ministériel (Premier Ministre et fonction publique pour les DDI) et non par une note de service des directeurs départementaux. Seules les garanties énoncées à l'article 3 du décret n° 2000-815 échappent à cette dérogation.

...



SNAPS - Maison du sport français - 1 avenue Pierre de Coubertin - 75640 PARIS
Cedex 13

☎ 01 58 10 06 53 ou 54 - télécopie : 01 56 10 01 73
site internet : <http://www.snaps-sports.fr> - E-mail : snaps@snaps-sports.fr



SNAPS - Maison du sport français - 1 avenue Pierre de Coubertin - 75640 PARIS
Cedex 13

☎ 01 58 10 06 53 ou 54 - télécopie : 01 56 10 01 73
site internet : <http://www.snaps-sports.fr> - E-mail : snaps@snaps-sports.fr



4

En conclusion, nous vous demandons de revenir sur ces dispositions illégales qui sont incompatibles avec l'exercice des missions des PTP J&S qui n'ont de sens que dans leur réalisation auprès des opérateurs des pratiques sportives et d'éducation populaire et à des horaires d'exercice souvent incompatibles avec ce qui est communément appelé « heures ouvrables ».

Nous sommes prêts à venir vous rencontrer pour évoquer la situation particulière des PTP J&S et la garantie du maintien de leurs missions spécifiques qui conditionnent l'avenir des corps de référence³ de ces personnels.

Dans l'espoir que vous serez sensible à l'intérêt des missions et des personnels du ministère en charge du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations syndicales,

Jean-Paul Krumbholz

Patricia Wellehimer

³ Professeur de sport, conseiller d'éducation populaire et de jeunesse et conseiller technique et pédagogique supérieur.



SNAPS – Maison du sport Français – 1 avenue Pierre de Coubertin – 75640 PARIS
Cedex 12
☎ 01 58 10 06 53 ou 54 – téléphone – 01 56 10 01 73
site internet : <http://www.snaps-education.org> – E-mail : snaps@snaps-education.org

3

2/ Votre note de service du 23 mai 2014.

Comme vous pouvez le constater au travers des textes de référence rappelés ci-dessus, aucune déclinaison des conditions d'exercice des missions des PTP J&S affectés dans les DDI n'est laissée à l'appréciation des directeurs départementaux. En conséquence :

- il ne vous est donc pas permis de prendre quelque liberté que ce soit par rapport à l'encadrement réglementaire de ces missions ;
- le règlement intérieur et les notes de services de la DDCSPP que vous dirigez ne peuvent en aucun cas contrevvenir aux dispositions rappelées ci-dessus.

Votre note de service est donc illégale sur les points suivants :

- l'arrêté ministériel du 5/11/12 relatif à l'ARTT dans les DRUSCS et DISCS (services des DOM-COM) ne s'applique pas aux DDCS/PP. Toutes vos références à ce texte sont donc nulles et non-avenues, notamment l'application¹ des plages fixes aux agents soumis au forfait annuel en jours. Disposition qui ne concerne que les seuls agents soumis à un décompte horaire (y compris horaires variables) ;
- la déclaration d'activités des PTP J&S, qui doit effectivement mentionner les heures² de travail, les lieux d'activités et la nature de la mission, ne peut en aucun cas être imposée ni au travers d'un agenda électronique³, ni de manière préalable au déroulement des missions⁴. Les PTP peuvent tenir ce décompte par écrit et à l'issue de la tenue des missions. Document qu'ils ont l'obligation de vous présenter chaque fois que vous en ferez la demande ;
- si le non-respect des points ci-dessus peut engendrer de votre part une action disciplinaire, vous n'avez pas pour autant la possibilité dans ce cadre de retirer ni les droits à congés, ni l'attribution forfaitaire de 20 jours annuels au titre de l'ARTT, ni les droits régissant les conditions d'octroi des congés de maladie et des accidents de travail ;
- le travail auprès des partenaires en soirée et le week-end n'a pas à faire l'objet de validation préalable dès lors que celui-ci est en rapport avec le contrat d'objectifs du PTP (sauf lorsqu'il s'agit d'une mission de représentation de la DDI). Par contre, le PTP est tenu de respecter les règles de la DDI concernant l'utilisation des véhicules de service et de la validation des frais de remboursement.

1/4

¹ Sans parler de votre lecture erronée de l'arrêté du 5/11/12, car cette obligation ne concerne pas les PTP J&S en DRUSCS et DISCS.

² A. seul fin de vérifier (art. 1.2.3) : « Le respect des garanties minimales » de l'annexe à la circulaire du SGG que l'agent ne dépasse pas les plages de travail maximum et respecte les temps de repos minimum. Ce décompte ne peut donc, en dehors de ces deux points être ni opposé aux agents, ni conservé dans le dossier de l'agent.

³ Les PTP J&S n'ont aucune obligation à maîtriser ou utiliser des moyens informatiques (cela deviendra sûrement obligatoire à l'avenir, mais cela ne l'est pas aujourd'hui).

⁴ La référence à la définition des modalités de ce décompte auto-déclaratif et de sa périodicité par le chef de service ne concerne que les DRUSCS et DISCS et non les DDI.



SNAPS – Maison du sport Français – 1 avenue Pierre de Coubertin – 75640 PARIS
Cedex 12
☎ 01 58 10 06 53 ou 54 – téléphone – 01 56 10 01 73
site internet : <http://www.snaps-education.org> – E-mail : snaps@snaps-education.org



Un Congrès national très dynamique !

54 collègues de toute la France sont venus échanger, débattre, ou s'informer au Creps d'Aix en Provence, du 13 au 15 mai derniers ! Les groupes de travail et la soirée dédiée aux secrétaires régionaux ont également été les lieux de toutes les expressions. C'est donc un congrès très dynamique qui s'est déroulé sur cette belle terre de Provence !

Un accueil de qualité

Conformément à notre règlement intérieur, André Champion, doyen du bureau national, procède à l'ouverture officielle du Congrès. Claire Brunet-Le Rouzic, directrice-adjointe du Creps PACA et syndiquée de très longue date au SNAPS nous fait l'honneur de nous accueillir et de nous présenter le Creps. Son périmètre vient d'être redéfini suite à la création du Creps Rhône-Alpes le 31 décembre dernier. Le Creps PACA accueille - sur ses désormais 3 sites - 25 Pôles et 2000 stagiaires à l'année.

... mais un site où des personnels contractuels souffrent

Aix est le plus important site du Creps PACA, avec 70 personnels et 10 Pôles (dont 2 Pôles France Jeunes Escalade et Squash). Les personnels ont beaucoup souffert à cause de la décision de prendre des contrats à temps partiel à 70%... Coté positif, c'est une belle région, les sites sont complémentaires et les relations sont très favorables avec le Conseil Régional. Mais en ce qui concerne la décentralisation des Creps, le président du Conseil Régional PACA a écrit au directeur des Sports pour dénoncer une compensation de l'Etat « pas à la hauteur » et a demandé la

possibilité de lancer un audit sur les 3 sites. Claire Brunet-Le Rouzic espère à l'avenir une meilleure harmonisation entre les choix du ministère, le projet d'établissement et la région, citant l'exemple de la piste de BMX construite il y a... 2 ans et qui ne sert plus, faute de suppression du Pôle France.

Présentation des thèmes de travail

André Champion lance dans la foulée la présentation des 3 ateliers du Congrès :

☞ l'analyse du projet de Loi sur le sport (présentée par Jean-Paul Krumbholz) : quelles sont les lignes de force que le SNAPS revendique (évolutions et points à ne pas « toucher ») ? Quelle sera la surface future du ministère ?

☞ l'évolution des CREPS (présentée par Caroline Jean) : le sujet est très avancé, puisque un projet de texte est rédigé, sera-t-il le texte présenté et voté par l'Assemblée nationale ? Le groupe devra insister sur les vigilances à avoir et sur l'incidence de

l'hypothétique réforme des régions.

☞ la rédaction d'une adresse à la ministre (présentée par Jean-François Talon) : sur l'utilité de la fonction éducative et formatrice du ministère chargé des sports essentiellement mise en œuvre par les PTP du ministère.

Complément au rapport moral

Notre secrétaire général, Jean-Paul Krumbholz, complète ensuite le rapport d'activité du SNAPS 2012-2014⁽¹⁾. La nouvelle ministre chargée des sports, Najat Vallaud-Belkacem (N.V-B) souhaite un nouveau mode de relation avec les syndicats. Par contre on ne sait pas quel sera l'impact des 18 milliards d'économies décidés par F. Hollande... Le SNAPS a ralenti la chute du ministère chargé des sports grâce à une résistance de tous les instants ces deux dernières années. Le dialogue social a été très





mauvais car V. Fourneyron nous a (trop) peu écoutés.

Une question de survie !

Il faut bien avoir en tête que la survie de nos missions passe obligatoirement par un rapprochement avec l'Education Nationale et un Pôle éducatif : la taille du MDFVJ&S est critique, à la limite de la disparition. Nous voulons sauver les missions techniques et pédagogiques car c'est le seul moyen de sauver nos corps.

Le seul dossier qui a avancé au niveau ministériel en 2 ans est celui des Creps. Le SNAPS a réussi à bloquer toute velléité de dénaturation de la gestion des cadres techniques ; les CT ne doivent pas être gérés par une agence sortant du giron du ministère. Au niveau de la DRH, rien n'avance : la masterisation des professeurs de sports piétine (niveau master demandé au concours, comme pour les profs d'EPS). Important, sans l'intervention du SNAPS, les PTP J&S ne relèveraient plus de l'art. 10 ni en DRJSCS, ni en DDCSPP ! Nous avons aussi réussi à obtenir le maintien du fait que les PTP ne rendent compte qu'à posteriori de leurs actions.

Equipes régionales de CAS

S'en suit une discussion sur les équipes régionales de CAS : notre proposition est de garder des missions sur le département, éventuellement sans bureau, au sein d'une d'équipe technique régionale de CAS avec des missions sur un département, sur une ville, ou des quartiers sensibles pour ceux ou celles qui sont intéressé(e)s. Le mouvement sportif est notre principal partenaire : nous devons

travailler en harmonie avec lui, sur les différents publics... sans pour autant être sous son autorité.

Mieux communiquer sur nos actions !

Plusieurs collègues demandent au bureau national de mieux valoriser l'accompagnement réalisé par le SNAPS avec des collègues, celui-ci n'est pas assez connu de tous. Nous devons aussi plus mettre en avant ce que nous apportons à nos syndiqués, et susciter les vocations : donner l'envie de s'engager pour des choses qui dépassent l'intérêt personnel de chacun !

... Et ne pas oublier le corpo

Un collègue dénonce le fait qu'il n'y ait qu'un faible quota pour le passage à la hors-classe - *seulement 7% pour les PS et 10% pour les CTPS des promouvables* - et ce depuis des années . Il pense qu'il faut plus avancer sur ce qui nous concerne directement... Nous échangeons aussi sur le boycott des CT, qui est toujours maintenu.

Une gestion saine

Le rapport financier de 2013 et le budget 2014 nous sont présentés par Jean-Michel Gehin, ainsi que le rapport des vérificateurs aux comptes (Marie-Hélène Delafolie, André Perrot et Michèle Leclercq). A retenir, la tenue des comptes est bonne et conforme aux pièces comptables. Nous les remercions vivement !

Nouveaux CN & BN

Après un débat sur le rapport moral et financier, les résultats des élections au conseil national sont proclamés (cf. page suivante). Et... c'est pas fini ! Le soir une réunion est dédiée à nos collègues congressistes secrétaires régionaux (cf. pages 25 et 26). Le lendemain, le nouveau conseil national se réunit à 8h pour élire le nouveau

bureau national. Puis la matinée se poursuit avec la réélection de Jean-Paul Krumbholz en tant que secrétaire général. Il nous met en garde : la fin du ministère est programmée ; si rien ne bouge dans les 6 mois, il faudra prévoir d'autres actions ! L'intersyndicale est prête.

De vifs échanges

Après les travaux en groupes, avec parfois de vifs échanges, et une séance plénière où l'on fait un point sur nos avancées, les statuts toilettés sont présentés et validés. Enfin un moment de détente nous attend avec la visite de la Corniche de Marseille, la Pointe Rouge et les Goudes : c'est tout simplement superbe. La soirée se clôture par une visite et un dîner au Cercle des Nageurs de Marseille, avec la présence de Samy Driss de l'UNSA Education, du directeur du Creps, du président du CDOS Provence Alpes et du directeur local de la CASDEN. Nous profitons de la soirée pour remercier Marie-Hélène Delafolie, secrétaire Régionale de Picardie et lui souhaiter une excellente retraite.

Le lendemain matin, c'est la course habituelle pour finir les travaux des groupes, les valider en plénière, et clôturer le Congrès !

Remerciements

Nous tenons à remercier tous les participants, tous ceux qui nous ont donné un coup de main, ainsi qu'Eric, Claire, Gilles, Daniel, Joël et Sophie pour leur aide précieuse.

Merci aussi à la CASDEN pour son soutien !

Caroline Jean





Bilan des votes

Renouvellement du Conseil national par les syndiqués du SNAPS

Le Conseil national du SNAPS (24 membres) est renouvelé de moitié tous les deux ans, conformément à nos statuts, par un vote en ligne de nos collègues syndiqués. Daniel Gaime, notre webmaster, nous présente les 12 collègues élus (sur 14 candidats) :

Candidats élus pour 4 ans :

Raphaël Millon : 161 voix

Claude Lernoould : 156 voix

Franck Baude : 155 voix

Gaëlle Schmidt : 153 voix

Antoine Le Bellec : 149 voix

Marie Lamarque : 147 voix

Alain Sarthou : 144 voix

Laurence Frémenteau : 143 voix

Caroline Carpentier : 141 voix

Pascale Khattar : 129 voix

Jean-Louis Morin : 128 voix

Pierre-Yves Gazzeri : 119 voix.

sur 175 votants.

Le rapport moral a été approuvé avec 170 votes pour, 5 votes contre et 6 abstentions, sur 181 votants.

Le rapport financier a également été approuvé avec 174 votes pour, 3 votes contre et 4 abstentions, sur 181 votants.

Nous avons perdu 39 % de votants par rapport à 2010. Certains collègues ont peut être eu des difficultés à voter sur le site, d'autres n'ont peut être pas eu envie de voter. Autre explication plausible, nous n'avons fait de relance au courrier de vote.

Nous remercions chaleureusement Daniel pour le travail réalisé.

Election du bureau national lors du Congrès

Le bureau national du SNAPS (11 membres) est renouvelé tous les 2 ans. 11 collègues candidats ont été élus à l'unanimité par les membres du conseil national :

Candidats élus pour 2 ans :

Carolle ANDRACA

Franck BAUDE

André CHAMPION

Pierre-Yves GAZZERI

Jean-Michel GEHIN

Caroline JEAN

Pascale KHATTAR

Jean-Paul KRUMBHOLZ

Claude LERNOULD

Jean-François TALON

Le bilan financier de 2013 est adopté à l'unanimité par les membres du conseil national.

Election du secrétaire général par les congressistes

Jean-Paul Krumbholz, seul candidat, est élu par les membres du bureau national avec 9 voix sur 10. Ce vote est ensuite présenté par André Champion au Congrès qui ratifie ce vote à l'unanimité pour deux ans. Les remerciements du nouveau secrétaire général sont suivis d'un échange sur les perspectives à venir.

Montant des cotisations et budget 2014

Les congressistes décident de ne pas augmenter les cotisations, à la majorité (1 voix contre, pas d'abstention). Le budget 2014 est approuvé à l'unanimité.

A noter sur vos tablettes !

☞ Le CN d'automne aura lieu du 3 au 6 novembre.

☞ Le CN de printemps aura lieu du 18 au 21 mai, à Sablé sur Sarthe (72).





Paris, le 23 mai 2014.

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

Le SNAPS, vous souhaite la bienvenue à la tête du département ministériel chargé des sports, il est soucieux de contribuer à l'efficacité de la mise en œuvre de la politique publique du sport. Une politique aux enjeux déterminants pour assumer tant la responsabilité éducatrice de l'Etat que le rayonnement international de la France, dans ce domaine.

Cinquième thème pourvoyeur d'actualité médiatique, le sport touche directement le quotidien de 60% des français en matière de pratique directe ou indirecte et d'investissement associatif. Plébiscité comme source d'épanouissement, il constitue une préoccupation majeure de nos concitoyens et représente un enjeu politique important¹.

Les « Conseillers Techniques et Pédagogiques du Sport », à travers notamment la création du dispositif des « cadres techniques » exerçant leurs missions auprès des fédérations sportives institué en réaction à la débâcle française lors des Jeux Olympiques de Rome en 1960, ont permis de structurer le premier mouvement sportif associatif d'Europe. Acteur éducatif majeur et producteur de résultats remarquables, le sport français contribue également au rayonnement international de la France, le tout pour un coût dérisoire quand le budget du département ministériel chargé des sports représente seulement 0,14% du budget de l'Etat.

Vous prenez vos fonctions dans un contexte particulièrement difficile du fait d'une austérité contre-productive due aux orientations budgétaires de l'exécutif, superposée aux dégâts technocratiques initiés par la RGPP et poursuivis dans le cadre de la MAP. Situation qui a amené notre département ministériel à une taille et un seuil critique qui ne permet déjà plus d'envisager l'avenir sans restructuration audacieuse.

Cette paupérisation accélérée qui s'impose à vous et à nous conduit à envisager une stratégie de remédiation innovante et radicale afin de sortir par le haut de la spirale dépressionnaire dans laquelle sont aspirées les missions de développement du service public du sport. Cette perspective pourra être réalisée dans la mise en œuvre de l'engagement prioritaire pris par le Président de la République dans son discours de Créteil du 11 février 2012 « *Tout d'abord, autour d'un ministère des Sports qui devrait prendre toute sa légitimité intégré dans un grand pôle éducatif...* ».

Madame Najat VALAUD-BELKACEM
Ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports
Monsieur Thierry BRAILLARD
Secrétaire d'Etat aux sports

¹ Une association contrariée coûte en moyenne 10 voix à ceux qui en sont tenus responsables.





En effet, les missions de votre ministère sont portées pour l'essentiel par des personnels techniques et pédagogiques de catégorie A très spécialisés qui en constituent la force vive en intervenant en soutien et accompagnement des opérateurs du sport : associations, fédérations sportives et collectivités territoriales. Des professionnels qui sont aujourd'hui et pour une bonne part, détournés de leurs missions techniques et pédagogiques statutaires et dont les compétences, l'énergie et l'engagement sont sacrifiés au profit de l'entretien du fonctionnement administratif kafkaïen de services devenus interministériels.

L'efficacité de l'action de ces personnels techniques et pédagogiques est directement conditionnée par leur réactivité dans la relation aux opérateurs du sport, laquelle nécessite une large autonomie d'organisation professionnelle. Cette efficacité est aujourd'hui lourdement perturbée par leur assignation dans des services administratifs incompétents en matière éducative et devenus toxiques pour l'exercice de missions qui font la pertinence et la légitimité de notre département ministériel. Il convient donc, tout particulièrement en ces temps d'austérité budgétaire, d'en repenser la logique.

Cette nouvelle organisation éducative permettra de rattacher les corps propres de votre ministère à une direction des ressources humaines interministérielle spécialisée² dans la gestion de personnels à vocation éducative et d'affecter majoritairement³ les personnels techniques et pédagogiques « jeunesse et sport » comme chargés de mission dans des services déconcentrés régionaux regroupés au sein des rectorats et de leurs antennes (inspections académiques) ou des établissements ministériels, notamment les CREPS. Cette intégration dans un ensemble plus pertinent et conséquent permettra de privilégier les missions et les emplois plutôt que les structures administratives et les murs, ce qui rendra en outre leur dignité à des personnels qui sont déniés dans leur identité professionnelle et abandonnés alors qu'il ont fait la notoriété d'une administration « Jeunesse et sports » reconnue.

Pour le Congrès, réuni à Aix en Provence, le 15 mai 2014

Jean-Paul Krumbholz

² DRH regroupant déjà la gestion des personnels à vocation éducative des départements ministériels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

³ Les collègues en contrat de préparation olympique ou de haut-niveau restant affecté directement auprès du directeur des sports.





Dans l'hypothèse de la parution d'une future Loi modifiant le Code du sport (la ministre en a fixé le principe, mais pas l'échéance), le Congrès du SNAPS a précisé sa position en revisitant :

- Les principes qu'il souhaite voir conservés ;
- Les améliorations qu'il souhaite y voir introduites ;
- Les pistes de réflexions à creuser.

Le vrai-faux débat sur la tutelle du ministère chargé des sports sur les fédérations sportives.

Le fait que le Code du sport actuel précise de manière contradictoire :

- au point II de l'Art. L111-1 que « L'Etat exerce la tutelle des fédérations sportives » ;
 - à l'Art. L131-1 que « Elles (les fédérations sportives) exercent leur activité en toute indépendance » ;
- crée une confusion à laquelle il faut mettre un terme.

Le SNAPS propose donc de supprimer purement et simplement ces deux écritures dans le Code du sport. En effet, il n'y a aucune raison d'affirmer a priori ces « prérogatives ». Celles-ci ne doivent pas se décréter par principe, mais découler des dispositions législatives et réglementaires que le Code du sport précise (Ex. : la délégation de prérogatives de puissance publique définie aux Art. L131-1 à 19 aux fédérations unisports impose à l'Etat d'une part de donner les moyens aux fédérations concernées d'assurer ces prérogatives et d'autre part de les contrôler. Contrôle en partie défini aux Art. L131-20 et 21.).

Les APS un service public par essence éducatif

Pour le SNAPS c'est une évidence, le Code du sport doit continuer d'institutionnaliser le fait que les APS relèvent du service public de l'Education, soit :

☞ au travers de prérogatives de puissance publique qu'il organise directement (ex. : EPS dans les établissements scolaires ou la formation à l'encadrement des APS dans les établissements J&S) soit qu'il délègue (ex. : fédérations délégataires) ;

☞ au travers d'une reconnaissance qu'il attribue à des organismes qui assurent de ce fait une mission ou une activité d'intérêt général (ex. : fédérations agréées).

L'agrément fédéral renforcé dans sa dimension éducative

Outre les obligations actuelles de structurations démocratiques et de reconnaissance de participation au service public de développement et de démocratisation des APS, le SNAPS revendique l'ajout de la participation au service public de l'Education.

La délégation élargie

Le SNAPS revendique que la délégation aux fédérations unisports intègre dorénavant la formation/certification de niveau IV.

Ce mandat déjà ancien permettrait aux directions techniques nationales de délivrer des diplômes⁽¹⁾ au nom de l'Etat et

non plus à titre privé comme les CQP⁽²⁾ et les TFP⁽³⁾.

Le SNAPS souhaite également qu'un débat soit mené sur l'intégration⁽⁴⁾ à la délégation du développement des disciplines pour lesquelles la fédération a reçu délégation.

Le maintien d'un pilotage national d'une compétence partagée... qui exclut toute décentralisation

Le SNAPS revendique le renforcement du rôle de pilotage de l'échelon national (Etat et fédérations sportives) sur une compétence partagée⁽⁵⁾ avec toutes les collectivités territoriales.

Cette logique exclut toute décentralisation de la gestion⁽⁶⁾ et du suivi des pratiques. En effet, en raison du principe de subsidiarité, toute décentralisation entraîne l'impossibilité pour l'Etat de conserver la responsabilité du champ décentralisé.

2 - Certificat de qualification professionnelle.

3 - Titre à finalité professionnelle.

4 - Le Congrès du SNAPS a mené une réflexion sur ce thème sans arrêter de position ferme.

5 - Soit par le maintien de la « clause de compétence générale » actuelle, soit au travers de la nouvelle législation qui prévoit que le sport comme la culture deviendraient des « domaines partagés ».

6 - La gestion des installations sportives n'est pas concernée par ce cadre.

Création des conférences régionales du sport

Le SNAPS revendique la création de conférences régionales du sport regroupant l'Etat (ministères éducatifs), les collectivités territoriales et le mouvement sportif.

Conformément au mandat précédent, la présidence de ces commissions ne peut revenir qu'à l'Etat ou au mouvement sportif. Il convient, en effet, de s'assurer que toutes les conférences auront la même configuration et les mêmes prérogatives sur tout le territoire national.

Une habilitation⁽⁷⁾ « éducative » des clubs en lieu et place de l'agrément sport actuel

Le SNAPS revendique le remplacement de l'agrément sport par une habilitation éducative renouvelable.

Cette habilitation « éducative » basée principalement sur :

☞ le fonctionnement démocratique du club ;

☞ la qualité du projet et de l'encadrement éducatifs du club ;

serait délivrée par la conférence régionale du sport après avis d'une commission spécialisée.

Le SNAPS revendique que toute modification du Code du sport renforce son ancrage éducatif dans l'intérêt des pratiquants... Et écarte toute approche mercantile.

Jean-Paul Krumbholz

1 - Permettant, en outre, l'encadrement rémunéré.

7 - Mandat déjà présenté dans les n° 87 et 91 de SNAPS/Infos.



Décentralisation des CREPS :

Le Congrès anticipe cette évolution, mais reste vigilant!

Le SNAPS, qui revendiquait cette décentralisation depuis plusieurs années, notamment depuis la fermeture de 7 CREPS au 1/01/2011, ne peut que soutenir le projet gouvernemental, qui prévoit une décentralisation des CREPS calquée sur celle des lycées. Si les régions deviennent propriétaires et gestionnaires du patrimoine immobilier et mobilier, les CREPS resteront des établissements d'Etat. Celui-ci conservera l'autorité et le pouvoir de nomination sur les PTP, les personnels de direction et les personnels administratifs. Si ce schéma semble en passe d'aboutir, le SNAPS reste très vigilant à toute dérive ou modification de dernière minute susceptible de modifier cet équilibre. Le Congrès a donc réfléchi sur les zones d'ombre du dossier et sa traduction dans le cadre de la diminution du nombre de régions annoncée par le gouvernement.

Les procédures de décentralisation et le nouveau décret cadre de ces établissements devront leur permettre de conduire à la fois leurs missions "cœur de métier" en faveur du haut niveau et de la formation dans le cadre de ses missions réglementaires et des missions d'accueil et d'accompagnement du mouvement sportif territorial. L'Etat devra rester à la fois maître d'ouvrage et maître d'œuvre des structures de haut niveau (Pôles Espoir, Pôles France, etc.) et des formations de cadres implantées dans les CREPS. Les régions devront être associées étroitement à la définition du développement et de l'accompagnement des pratiques régionales et plus globalement à la politique générale de l'établissement dans le cadre des concertations menées au sein des conseils d'administration des CREPS et des futures conférences régionales du sport (leur création est soutenue par le SNAPS). Le SNAPS sera très vigilant au fait que la nécessaire concertation tripartite (CREPS, DRJSCS et Conseil régional) sur la politique de formation de cadres du CREPS permette à l'Etat de conserver ses prérogatives sans nier le pouvoir de financement des régions.

Et si la carte des régions était modifiée ?

Avec 14 régions et les DOM-COM, si la réforme est votée telle qu'elle a été présentée par le gouvernement, ce qui n'est pas acquis au vu du tollé général provoqué par le projet, la restauration du maillage territorial préexistant à la RGPP devra être recherchée de manière à garantir l'égalité d'accès au Service public du sport sur l'ensemble du territoire de la République.

L'une des pistes évoquée consisterait à implanter une structure administrative (CREPS) par région (14 + Dom-Com), mais au minimum un établissement par rectorat (31), sous forme d'antenne du CREPS régional.

Le groupe de travail Creps

Connaissez-vous les
17 Creps actuels ?
Voici leur
localisation
par rapport au
projet
des régions
récemment
présenté.





Nouvelle organisation du bureau national

Chaque élection est l'occasion de repenser le fonctionnement du Bureau national pour l'adapter à l'organisation de la nouvelle équipe et aux évolutions de son environnement. 2014 n'échappe pas à cette règle et les trois pages illustrent les résultats de nos travaux.

ORGANISATION STATUTAIRE

Secrétaire général



Jean-Paul KRUMBHOLZ

Secrétaire général adjoint



Claude LERNOULD

Secrétaire national chargé
de la trésorerie



Jean-Michel GEHIN

Secrétaire national adjoint
chargé de la trésorerie



Jean-François TALON

Secrétaire nationale
administrative



Caroline JEAN

Secrétaire nationale



Carolle ANDRACA

Secrétaire national



Franck BAUDE

Secrétaire national



André CHAMPION

Secrétaire national



Pierre-Yves GAZZERI

Secrétaire nationale



Pascale KHATTAR

Secrétaire national



Bertrand PETRE



ORGANISATION FONCTIONNELLE

SUIVI DES SERVICES

DR

Caroline JEAN – Jean-Paul KRUMBHOLZ
Pascale KHATTAR – Pierre-Yves GAZZERI

DDI

Franck BAUDE – Bertrand PETRE

SUIVI DES ETABLISSEMENTS

Jean-Michel GEHIN – Antoine LE BELLEC
Pierre-Yves GAZZERI – Alain SARTHOU

COMMISSIONS DE REFORME

Pour les Professeurs de sport
Franck BAUDE

Pour les CTPS
Alain SARTHOU – Carolle ANDRACA
Jean-Paul KRUMBHOLZ

Commission professionnelle consultative (CPC) des métiers du sport et de l'animation
Répertoire national des qualifications professionnelles (RNCP)
Diplômes et qualifications publics et privés des APS
Validation des acquis de l'expérience (VAE)
Jean-Paul KRUMBHOLZ – Jean-François TALON
Carolle ANDRACA – Pascale KHATTAR

INSTANCES PARITAIRES

Commissions administratives paritaires (CAP PS et CTPS/ CETP CTPS)
Jean-Paul KRUMBHOLZ – Caroline JEAN
Jean-François TALON

Comité technique paritaire ministériel (CTPM)
Jean-Paul KRUMBHOLZ – Claude LERNOULD
Caroline JEAN (coordination)

Comité d'hygiène et de sécurité ministériel (CHSCTM)
Jean-Paul KRUMBHOLZ

Comité technique administration centrale (CTAC)
Jean-Paul KRUMBHOLZ



SECTEUR ADMINISTRATIF ET VIE INTERNE

Cotisations – ressources - comptabilité
Jean-Michel GEHIN – Jean-François TALON
Marie-Hélène MARIGNAN

Développement du champ de syndicalisation
Franck BAUDE – Pascale KHATTAR
Bertrand PETRE – Caroline JEAN
Pierre-Yves GAZZERI

Syndicalisation – suivi du fichier
Caroline JEAN – Marie-Hélène MARIGNAN
Daniel GAIME

Statuts et règlements intérieurs du SNAPS
Jean-Paul KRUMBHOLZ – Caroline JEAN – Daniel GAIME

Contentieux
Jean-Paul KRUMBHOLZ – Caroline JEAN
Franck BAUDE – Pascale KHATTAR
Pierre-Yves GAZZERI

Formation syndicale et suivi de la vie régionale
Franck BAUDE – Pascale KHATTAR
Bertrand PETRE – Caroline JEAN
Pierre-Yves GAZZERI

COMMUNICATION ET INFORMATIQUE

Gestion et maintenance du site et du forum web
Daniel GAIME – Franck BAUDE

Boîte aux lettres (BAL)
Daniel GAIME

SNAPS Infos
Franck BAUDE – Caroline JEAN
Pierre-Yves GAZZERI

Flash-Infos et relations avec la presse
Jean-Paul KRUMBHOLZ – Claude LERNOULD

COMMISSION DES CONFLITS

Raphaël MILLON – Alain SARTHOU – Gaëlle SCHMITZ
Franck BAUDE – Pascale KHATTAR
Bertrand PETRE – Caroline JEAN
Pierre-Yves GAZZERI



Le Conseil National version 2014

“
La MGEN s'ouvre à tous !
Bien plus qu'une mutuelle,
la référence solidaire !
”

mgen.fr

MUTUELLE SANTÉ • PRÉVOYANCE • AUTONOMIE • RETRAITE

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, n°775 985 398, MGEN Vie, n°441 612 002, MGEN Fie, n°403 303 588, mutuelles adhérentes aux dispositifs de l'axe II du code de la Mutualité - MGEN Adhère partenaire et titulaire, n°441 821 913, MGEN Centres de santé, n°417 901 714, mutuelles adhérentes aux dispositifs de l'axe III du code de la Mutualité

13/07/14 15:08



Paroles de congressistes

Valentine Noré, jeune professeur de sport dans la DDCS du Rhône et membre de la section régionale SNAPS Rhône-Alpes, a accepté de nous faire un retour sur le Congrès. Elle, qui n'est « absolument pas syndicaliste dans l'âme », nous donne son point de vue !

Valentine, tu es CAS en DD et tu es venue participer au congrès pour la première fois, quel a été ton parcours avec le SNAPS et quelles étaient tes motivations ?

Je suis prof de sport depuis 8 ans maintenant et syndiquée depuis 6 ans au SNAPS. Je me souviens particulièrement de l'intervention faite par les syndicats lors du 1er regroupement quand j'étais stagiaire. Les syndicats nous avaient alerté notamment sur le déroulement de la carrière, les commissions paritaires... Lorsque j'avais demandé ma mutation pour Lyon, le SNAPS m'avait contactée et appuyé ma demande. C'était un juste retour des choses que je prenne mon adhésion. Depuis mes motivations ont évolué. Je ne suis absolument pas une syndicaliste dans l'âme mais vu l'évolution de notre ministère, je me dis que nous devons nous rassembler pour nous faire entendre et nous défendre. D'ailleurs, dans l'idéal, j'aimerais qu'il n'y ait plus qu'un seul syndicat de profs de sport, que tout le monde se rassemble et unisse ses forces...

Qu'as-tu pensé du congrès, va-t-il te faire avancer dans tes actions syndicales et pourquoi ?

C'était la première fois que j'allais au congrès. Je voulais absolument profiter de la proximité d'Aix-en-Provence pour venir. Ce que j'ai apprécié, ce sont les débats autour de nombreux thèmes. Cela montre que les préoccupations sont multiples et que nous devons être vigilants dans tous les domaines, que ce soit

la réforme des CREPS, notre statut de prof de sport, les relations avec notre ministère, et aussi, ce qui me tient particulièrement à cœur, la situation des personnels J&S en DDI. J'ai pu d'ailleurs remarquer qu'au congrès, les collègues de DDI étaient nombreux, cela montre bien qu'il y a un vrai malaise. Les échanges avec les collègues me permettront certainement d'évoluer dans mon quotidien de prof de sport. En ce qui concerne mes actions syndicales, elles sont pour le moment restreintes à l'observation et à l'apprentissage ! Quand je vois certains collègues ayant des responsabilités au SNAPS s'exprimer et argumenter, je me dis que j'ai encore beaucoup à apprendre !

Quels sont les mandats du SNAPS que tu partages et pour quelles raisons ?

Bien sûr la sortie des ministères sociaux, et le rattachement des personnels des DDI en DR. **Cette fusion avec la santé nous a vraiment fait du mal et nous impacte au quotidien. On passe désormais plus de temps à s'occuper de problèmes administratifs car le personnel qui nous gère ne nous connaît pas.** La défense de notre statut est également primordial, dont l'autonomie pédagogique et d'organisation ; ce qui nous ramène au bout du raisonnement à un rattachement au pôle éducatif. Il est absolument nécessaire de se battre pour ça.

Quel message voudrais-tu faire passer aux collègues qui n'osent pas ou ne souhaitent pas se lancer dans le syndicalisme ?

Je ne vois pas l'adhésion au SNAPS comme "se lancer dans le syndicalisme", mais plutôt pour légitimer une bataille quotidienne. Et bizarrement, quand nous parlons avec l'étiquette SNAPS, nous ne sommes pas écoutés de la même façon qu'en tant que prof de sport lambda ! Le contre-pouvoir est important vis-à-vis de l'administration, sans pour autant tomber dans les clichés du syndicalisme. Le SNAPS ayant obtenu tout de même pas mal d'avancées par rapport aux propositions de l'administration, cela montre que tout n'est pas perdu ! Etant moi même plutôt en début de carrière, je pense qu'il va falloir s'accrocher. Le faire individuellement est épuisant. Collectivement, on sera plus fort.

Sur le plan individuel, je pense qu'on passe tous par des situations un peu délicates dans sa carrière et avoir un soutien syndical est très important.

Une conclusion ?

Merci pour ce congrès, cela m'a permis de mettre des visages sur des noms et de pouvoir échanger sur de nombreux sujets.

Merci Valentine pour ton témoignage et ton engagement pour tous, nous te souhaitons un beau parcours à J&S et espérons que nos revendications avanceront positivement !



Paroles de congressistes

Participer au congrès, à quoi ça sert ?

Voici le témoignage de Jean-Loup Boulanger, CTN d'Escrime et secrétaire régional de la section SNAPS du Nord-Pas-de-Calais. Mots sans détours et avec le point sur la table d'un « vieux Loup » de Jeunesse et Sports !

Jean-Loup, tu reviens du congrès d'Aix, peux-tu nous dire si tu en es satisfait ou pas, et pourquoi ?

Oui, je suis satisfait. Plusieurs points de satisfaction : d'abord la simplicité des collègues et les échanges lors des réunions ou en dehors ; les discussions sont franches et cordiales. A aucun moment, je ne me suis senti en décalage même lors du rapport financier où tout me paraît clair.

J'ai apprécié le groupe de travail dans lequel j'étais. Ecrire encore une lettre à la ministre pour qu'elle nous lise et nous entende peut paraître dans le paysage actuel utopique mais **renoncer n'est pas dans notre culture.**

Je suis ravi d'avoir contribué à son élaboration. Bien sûr, les plénières sont des moments forts pour donner un sens à notre investissement afin de sauvegarder nos missions techniques et pédagogiques.

Quels furent les points forts du congrès, que t'ont-ils apportés ?

Le rapport moral de Jean-Paul a mis les choses en place. J'ai apprécié le fait d'entrer en résistance et le rappel que les cadres techniques doivent être conscients de leur statut.

La réunion de travail pour les secrétaires régionaux m'a fait réaliser que je n'étais pas seul à avoir des soucis pour amener des collègues à partager nos idées et les stratégies mises en place. « Le

SNAPS est en ordre de marche. Nous sommes clair sur notre avenir en terme de métiers, de missions et d'organisation ».

Conseillerais-tu à un collègue, membre d'une section régionale, de prendre le temps d'y venir ?

Bien sûr que je conseille aux collègues d'aller au congrès national ! Mais aussi de ne pas oublier la section régionale. Je suis le premier à n'avoir jamais de temps... aussi si nous étions plus nombreux... Nous pourrions envisager plus d'actions.

C'est sûrement mon rôle d'animer la section Nord Pas de Calais et de motiver les collègues.

Comment vas-tu poursuivre ton activité de secrétaire régional, fort de ces échanges ?

Après ces échanges, je me sens plus fort pour aller discuter avec les collègues et les motiver afin qu'ils soient heureux de faire ce métier. Certes il a changé, mais ce n'est pas une raison pour baisser les bras. Je suis prêt à résister aux journées sans fin, aux réunions interminables, aux réflexions inutiles, au fait tout simplement de n'avoir jamais le temps. J'insisterai auprès de mes collègues pour qu'ils lèvent la tête.

Alors même que certains attaquent notre métier, soyons confiants, rigoureux et tenaces.

Un dernier message à faire passer ?

Je sors de ce congrès avec des certitudes :

- ☞ Arrêter notre misérabilisme;
- ☞ Ecouter et faire attention aux autres;
- ☞ Crier haut et fort que nous faisons l'un des plus beaux métiers du monde.

Plus nous serons nombreux et plus nous serons forts.

Jean-Loup, merci infiniment d'avoir pris le temps (et nous savons bien combien il t'es précieux !) de nous faire part de ton retour sur le Congrès. Nul doute que tes collègues te rejoindront dans notre combat et à tes côtés. Mettre en place un collectif, à l'image des collègues de Bretagne, est une bonne solution !



Jean-Paul KRUMBHOLZ; Claude LERNOULD; Raphael MILLON; Christian KERVROEDAN; Eric VEGAS; Jean-François TALON; Carolle ANDRACA; Antoine LE BELLEC; Jean-Michel GEHIN; Marie-Hélène MARIIGNAN; Caroline JEAN; André CHAMPION; Franck BAUDE; André PERROT; Véronique GRANDRIEUX; Samy DRISS; Daniel GAIME; Gaele SCHMITZ; Michèle LECLERCQ; Bernard LECLERCQ; Serge DAVID; Michel CHAPUIS; Eric LE CHANONY; Chantal LAFON; Cyril GAUTIER; Gilles HAMON; Claire BRUNET; Marie LAMARQUE; Alain SARTHOU; Joel COLCHEN; Laurent VITALLA; Marie Annick MAUS; Robert PLAT; Christian OSTY; Bertrand PETRE; Pierre THOMASI; Frantz RALITE; David RIGAUD; Jean-Loup BOULANGER; Lionel DUCLOZ; Tony MARTIN; Bernard DELAFOSSE; Lorré DELATTRE; M.H. DELAFOLIE; Fabrice DUBOIS; Marc BEYSSERIE; Patrick BALLON; Laurence FREMANTEAU; Pierre Yves GAZZERI; Valentine NORE ; Caroline CARPENTIER; Franck LECOMTE; Michel GIBERT; Philippe BISSONNET.



Réunion des secrétaires régionaux

Secrétaires régionaux, késaco ??? Des collègues comme vous et nous, sauf qu'ils donnent de leur temps pour... vous. Ce sont eux qui défendent vos droits, répondent à vos questions, vous accompagnent, agissent en comité technique (CTR, CTD ou CTE) et qui sont les relais du SNAPS dans les régions. Pour la première fois lors d'un Congrès national du SNAPS, un temps dédié aux secrétaires régionaux a été mis en place.

La discussion démarre avant !

Dès la veille du Congrès, les secrétaires régionaux présents nous font part du mal-être de leurs collègues dans les services : « à quoi sert-on, quelle est notre utilité sociale ? Quel est le sens de notre action ??? », « On est actuellement dans la prescription ; on obéit à ce qu'on nous demande de faire ! Or nous sommes des concepteurs. Les directeurs font semblant de ne pas connaître notre métier. On n'a pas à le dire, tout est dans les textes ! ». Un autre collègue constate : « Nous sommes une force de frappe et avons une capacité d'innovation. Nous jouons un rôle social important avec très peu de moyens ! ».

Tour de table des sections

C'est en partie dans ce contexte qu'a lieu la réunion des secrétaires régionaux, mardi après le dîner. En 2013, deux regroupements interrégionaux avaient été proposés à nos collègues secrétaires régionaux. En 2014, année de Congrès synonyme de forte dépense, nous avons choisi de ne pas les mettre en place. Les secrétaires régionaux avaient donc matière à s'exprimer à Aix. Après un tour de table où chacun a pu se présenter, la discussion

bat son plein et les propositions fusent !

Améliorer la communication

Comment garder un lien entre tous les profs de sport ? Ce n'est pas évident du fait de la multitude des lieux d'exercice de chacun ! Il nous faut par exemple améliorer l'information aux CTN affectés en Ile-de-France, l'info ne leur remonte pas bien. De plus, il y a une méconnaissance

primeur. Cela leur permet d'être plus réactifs auprès des collègues dont ils font le suivi.

Plus de lien avec le BN

Ces discussions font apparaître un besoin réciproque de communication entre le bureau national du SNAPS et les SR. Les SR ont besoin d'informations très régulières, les membres du BN de retours, d e



des différents outils à disposition des syndiqués (ex. la Foire aux questions sur notre site internet, accès syndiqués) et des secrétaires régionaux (base de données par région, outils sur le site). Nous engageons une discussion sur les autres outils possibles, comme permettre à tous les SR de participer à la Foire aux questions du site ou mettre en place un forum. Les collègues SR⁽¹⁾ demandent à ce que nous renforçons l'information que nous leur envoyons, comme par exemple les résultats des CAP en

questionnements. Nous devons plus partager entre nous les problèmes rencontrés dans les services, dans les établissements et les fédérations. Des expériences de regroupements ponctuels interrégionaux ont été mis en place avec un succès mitigé... par manque de disponibilité. Alors puisque nous sommes d'accord... investissons ce temps qui nous fait défaut.

Une information ciblée

Plusieurs SR nous demandent une aide pour mieux expliquer les actions et les mandats du syndicat ; par exemple,

¹ - Secrétaire Régional



pourquoi est-il si important d'avoir un contrat d'objectifs ? Pourquoi est-il si important de « coller » aux évolutions liées au statut des professeurs d'EPS ? Ces « explications de texte » pourraient être mises sur l'espace « élus » du site.

Privilégier nos syndiqués

Faut-il n'informer que nos syndiqués ? Quel « plus » leur apportons-nous ? Le site du SNAPS (notamment les textes règlementaires de référence, très largement consultés) est accessible à tous, par principe de défendre, former et informer l'ensemble des collègues PTP sur le métier de professeur de sport. Les Flash Infos sont diffusés à tous dans la plupart du temps. Cela fait débat entre nous. Notons que les collègues syndiqués bénéficient d'un accompagnement incontournable en cas de conflit ou de situation délicate.

Mettre en avant nos victoires !

Savez vous que la création du corps des CTPS a été obtenu en 2004 grâce au SNAPS, après 10 ans de négociations ? Savez-vous qui est le plus consulté en cas de conflit ou de problème dans un service ou avec un DTN ?

En ces temps de difficultés générales, nous devons mettre en avant des exemples de situations traitées avec succès et ce qui a été obtenu par le SNAPS depuis 25 ans (cf. page 12 du Snaps Infos n°96).

Oui, nous sommes dans l'action ;
Oui, nous avons des résultats positifs fruits de ces actions ;

Oui, nous sommes incontournables à J&S !

Il n'est peut être pas inutile de le clamer aussi maintenant.

Mémento des SR

Parmi les outils à disposition des SR figure le « mémento des secrétaires régionaux » avec une analyse de tous les textes de référence nous concernant, l'historique et le fonctionnement du syndicat (notamment des sections régionales). Nous devons continuer à le faire vivre en le mettant à jour et pourquoi pas en élargissant ses contributeurs. La question est posée d'en réaliser une version pour nos syndiqués, afin d'avoir un document synthétisant les différentes « fiches conseil » présentes dans les Snaps Infos. Une version informatique facilement consultable est à privilégier, en plus de la version papier.

Avoir des temps d'échanges et de formation

Afin de pouvoir échanger et travailler sur leurs expériences et sur l'animation des sections, les SR proposent d'élargir le temps des Conseils nationaux (2 par an) pour avoir une demi-journée de temps spécifique. Ils souhaitent aussi qu'une formation continue leur soit proposée par le SNAPS. Des pistes sont proposées, nous avons des forces vives en interne !

L'animation des sections

Enfin, il ressort de notre réunion la nécessité d'avoir une réflexion sur l'animation des sections régionales tant sur la manière d'informer nos syndiqués, les former, que de les motiver à prendre part aux actions du SNAPS. La section Nord Pas de Calais nous fait part de son expérience positive, avec un temps convivial partagé fin juin avec les collègues.

Construire ou dynamiser sa section régionale

Nous savons tous que l'union fait la force ! Cela doit être la devise de la section régionale de Bretagne, qui a décidé de mettre en place un fonctionnement collégial, avec un représentant par site et par fonction (soit une équipe d'environ 5 personnes). Cela permet à tous les collègues d'avoir le même niveau d'information (avec une boîte mail commune), en identifiant bien les rôles de chacun (sites et compétences). Ainsi la section n'a pas un secrétaire régional, mais 3 référents (Robert Platt, Ali Kada et Denis Steffanut) et un comité de pilotage. Forza Breizh !

Caroline Jean, Gaëlle Schmitz &
Franck Baude



Sur le front des CAP

CAP des professeurs de sport.

Malheureusement pour le service public du sport, les années se suivent et se ressemblent... Deux CAP des PS ont eu lieu les 22 mai et 11 juin et prouvent que la politique à l'œuvre et la gestion des corps de PTP sport par la DRH des ministères « dits sociaux » restent catastrophiques. Sur fond de RGPP transformée en MAP le laminage de l'administration J&S se poursuit, l'ensemble de l'édifice est de plus en plus fragile.

Le SNAPS propose, à défaut de sortie par le haut, des solutions qui préservent le statut des personnels et limitent la perte de surface du ministère chargé des sports.

Une politique d'austérité dangereuse

Une nouvelle fois, la politique aveugle de réduction des déficits menace directement l'existence du ministère chargé des sports. Avec une stratégie consistant à rembourser la dette des marchés⁽¹⁾, le gouvernement s'enfoncé dans l'obscurantisme libéral. Cela a des conséquences directes pour les PTP sport sur au moins trois sujets importants : le mouvement, l'ouverture des postes aux concours et les indemnités.

Pour la 2e année consécutive, le mouvement des PTP sport s'est réduit à peau de chagrin. En effet, le nombre de postes au mouvement a été une nouvelle fois totalement indécemment (75 postes environ à la CAP de juin 2014, contre 202 en juin 2009), sur un effectif d'environ 3000 PTP sport. Ce mouvement a concerné cette année 2,5% de l'ensemble des PTP sport ce qui conduit à asphyxier le ministère et ses services. Les services ne s'oxygènent pas et les frustrations des collègues se multiplient. Avec une politique consistant à diminuer le nombre de mutations par 3 en 5 ans, effet corollaire, le taux de

satisfaction a été de 45% (contre 71 % en juin 2009).

Cette politique de réduction des déficits a des incidences directes aussi sur le nombre de postes offerts aux concours. Avec 19 postes de professeurs de sport annoncés pour 2014, l'existence du corps est menacée... comme celle du ministère ! Cette réduction des effectifs d'un ministère dont la qualité du service rendu par rapport au coût est unanimement reconnue doit aujourd'hui s'arrêter car dans de nombreux services, l'organisation est fragile et les missions de PTP de plus en plus difficile à mettre en œuvre.

La politique d'austérité a également pour conséquence de raboter les revenus des fonctionnaires, dont la progression reste largement inférieure à l'inflation⁽²⁾. En plus, au niveau indemnitaire, le « rattrapage » sur les IJS n'a toujours pas vu le jour, ce qui provoque un véritable sentiment d'injustice pour les collègues, lésés de plus de 30% !

Le renoncement du gouvernement d'en finir avec la RGPP, ce qui correspond pourtant à un engagement du Président de la République, bloque toute possibilité

d'évolution du service public. La logique ultra-libérale que sous-tendait la RGPP est donc toujours à l'œuvre, notamment l'attaque et le dénigrement systématiques de la fonction publique depuis 2007 (qui veut tuer son chien déclare qu'il a la rage !).

Une DRH aux abois

Au niveau de la gestion de carrière du corps, le SNAPS constate que son analyse de sortir la DRH des ministères « dits sociaux » est toujours d'actualité. Il est impératif que les décideurs comprennent la détresse des agents du ministère des sports, laissés à l'abandon dans une DRH à l'agonie mais qui :

- ☞ Impose des règles administratives totalement déconnectées des besoins du ministère,
- ☞ Prend le pouvoir sur la ministre qui n'arrive toujours pas à fixer le cap,
- ☞ Est dépassée dans la gestion de secteurs clés (concours de recrutements, indemnités, évolution des textes).

Pour la 3e année consécutive, l'organisation des concours subit des retards importants, à cause d'une gestion bureaucratique inefficace (le recrutement national dépend des remontées d'informations des

1 - Voir rapport du Collectif pour un Audit citoyen de la dette : <https://france.attac.org/nos-publications/notes-et-rapports-37/article/que-faire-de-la-dette-un-audit-de>

2 - 16% en moyenne de baisse du pouvoir d'achat en 10 ans : <http://www.unsa-fp.org/?Nous-exigeons-un-rendez-vous>

chefs de service déconcentrés, qui méconnaissent les enjeux fondamentaux du secteur sport). Pour le recrutement en septembre 2015, le SNAPS rappelle qu'il est impératif de lancer les travaux avec les syndicats dès la rentrée 2014 et de revenir à une gestion prévisionnelle nationale des PTP sport.

Enfin, il faut souligner la qualité de travail du bureau de gestion des personnels J&S avec les organisations syndicales (préparation du mouvement notamment et des différents CAP), qui s'efforce de jouer la transparence sur la gestion du corps.

Pour toutes les informations sur la CAP du 22 mai concernant le passage à la hors classe :

http://snaps.unsa-education.org/docs_news/cap_de_la_23052014_124526.pdf

passage au barème

ARDHUIN Jean-Marc CTN VOL LIBRE RG069
 BALLON Patrick C.A.S. RG086
 BAROUH François C.A.S. RG033
 BAUDRY Jean-Raoul C.A.S. RG045
 BICHAT Christian C.A.S. RG069
 BIGNON Christophe CTN U.C.P.A. RG075
 BIME Olivier EN BADMINTON AC
 BOIZARD Daniel C.A.S. RG035
 BRAVO Noël CTN VOL A VOILE RG031
 CADOT Hervé C.A.S. RG020
 CASSAGNE Patrice EN NATATION AC
 CHABAUD François C.A.S. RG031
 CHELMOWSKI Richard CTN LUTTE

RG059
 CHEMOUNI Elisabeth C.A.S. RG013
 CORBILLE Pascale C.A.S. RG031
 COUPAT Monique C.A.S. RG075
 CUVILLIER Stéphane CTR ATHLETISME RG075
 D'ACUNTO Richard CTR SPORT BOULES RG034
 DEGARDIN Maryse CTN SQUASH RG075
 DELACOTE Gérard CTN VOL LIBRE RG067
 DELAG Jean-Louis CTR VOLLEY RG971
 DELAHAYE Nadine C.A.S. RG069
 DELAVAL Fanny CTR EQUITATION RG014
 DELAY Frédéric CTR TENNIS RG033
 DELVINGT Marc CTR JUDO RG031
 DEVROEDE Véronique C.A.S. RG013
 DHERBILLY Patrice CTR ESCRIME RG035
 DUCUING Jean-Eric C.A.S. RG031
 DUMANS Christine C.A.S. RG045
 DUVAL Armand CTN TENNIS DE TABLE RG054
 ERNOULT Patrick CTR TENNIS RG044
 FARGEAS Christian CTR NATATION RG059
 FAVAUDON Jean-Louis CTN FOOTBALL RG051
 FERNANDEZ Luis C.A.S. RG031
 FLAMME Didier CTN VOILE RG075
 FRANCHET Pascal SPORT FORMATEUR CR044
 FULCRAND Serge CTN SPELEOLOGIE RG034
 GELLENS Patrick CTN ATHLETISME RG069
 GLIKSON François C.A.S. RG054
 GRANDRIEUX Véronique C.A.S. RG031
 HUIN Dominique C.A.S. RG974
 JAFFIOL Thierry CTR HAND RG021
 JAUBERT Annie C.A.S. RG013
 JOLY Eric C.A.S. RG031
 JOUCLAS Laurence C.A.S. RG031
 KERMARC François C.A.S. RG013
 LALANDE Michel SPORT FORMATEUR CR034

LE FUR Thierry C.A.S. RG035
 LEGRAND Philippe CTN VOILE RG075
 LELIEVRE Jacques CTR EQUITATION RG086
 LEMAITRE Philippe SPORT FORMATEUR CR971
 LESIEUR Richard CTR SKI RG069
 LIONNET Michèle CTN JUDO RG075
 LORTO Daniel C.A.S. RG972
 MARTINEZ Richard EN NATATION AC
 MASSY Jean-Marie C.A.S. RG045
 MOISON Pierrick C.A.S. RG044
 MONTEILH Thierry C.A.S. RG976
 MORONVAL Bernard C.A.S. RG031
 MORTELETTE Catherine FORMATEUR CR059
 MOULLEC Thierry CTR BASKET-BALL RG044
 NE Franck CTN ATHLETISME RG013
 PEGON Gérard CTR CYCLISME RG034
 RENOUE Jean-Paul C.A.S. RG035
 REYMOND Jean-Michel CSTS 1CAT INSEP
 ROBIN Annick CTN DANSE RG075
 ROUSSEAU Jacques CTR TIR A LARC RG054
 SACCO Frédéric FORMATEUR CR059
 SPRECHER Bernard C.A.S. RG069
 TOUCHAIS Marc CTR GYMNASTIQUE RG013
 VERDON Dominique CTR HAND RG075
 VIRIOT Jean-Denis CTR VOL A VOILE RG025
 VIRTEL Anne C.A.S. RG021
 ZOK Gilles CTR CANOE KAYAK RG069

passage hors barème

CHEIKH Djamel DIR ADJT ETAB CR018
 DUBOURG-CHANSOU Sophie 08 DTN EQUITATION AC
 GERGES Patrice EN ATHLETISME AC
 LOGEAS Loïc DTN AERONAUTIQUE AC
 MARTINEZ Cédric C.A.S. RG033
 MICHAUD Nicolas ENSM
 ROUX Michaël C.A.S. RG063
 SOLER Thierry Adjoint Chef de bureau AC

Propositions du SNAPS :

- ☞ Débat sur le financement du service public du sport (effectifs, indemnités, concours...) pour prouver que des alternatives aux politiques d'austérité existent – Mettre fin à la RGPP/MAP
- ☞ Création du pôle éducatif promis en 2012
- ☞ Sortie des personnels J&S des ministères « dits sociaux »
- ☞ Stabiliser les effectifs de PTP (réductions possibles sur le coût des murs en sortant les CAS des DDI)
- ☞ Permettre des taux de mouvement supérieurs à 5% des effectifs pour redonner de l'air aux services et établissements
- ☞ Au niveau indemnitaire, rattrapage sur les autres corps (30% IJS, affaires sociales...)



CAP mouvement 2014

http://snaps.unsa-education.org/docs_news/resultats_11062014_182916.pdf

43 nominations de PS grâce au concours Sauvadet 2013 (nominations au 1/09/2014 !).

Grâce à la pugnacité du SNAPS qui avait exigé un concours Sauvadet basé sur un dossier RAEP et non sur un écrit (déstabilisant pour nos collègues très investis dans leurs missions et peu disponibles pour se préparer), l'intégralité des lauréats (24 de la liste principale et 19 de la liste complémentaire) seront recrutés au 1/09/14.

Par contre, le SNAPS dénonce ce recrutement tardif... d'autant qu'il s'agit du concours 2013.

Les nominations au titre de 2013 ci-dessous ne sont que provisoires, certaines peuvent encore être modifiées :

liste principale classée par rang

- M. VULLIET Jean-Philippe 14/08/1959 En attente
- M. LOLLIER Christophe 30/03/1966 PO/HN
- M. OLLIVIER Pierre 18/05/1961 PO/HN

- Mme BAVREL-KARAM Myriam 14/01/1981 PO/HN
- M. HORTER Lionel 25/07/1965 PO/HN
- M. VETTORETTI Fabrice 10/10/1970 En attente
- M. GENTET Frédéric 07/06/1973 ENSM Site Chamonix
- M. MAZET Siegfried 10/12/1977 PO/HN
- M. PRIOU Thierry 30/01/1965 PO/HN
- M. RONTET David 31/07/1978 CREPS de Rhône-Alpes
- M. BATOUX Philippe 17/11/1970 ENSM Site Chamonix
- M. FAUQUET Michel 24/07/1962 ENSM Site Chamonix
- Mme COZZOLINO Anne 04/08/1971 Direction des sports
- M. EXIGA Dominique 23/05/1976 DRJSCS Corse
- M. LUCATELLI Michel 19/04/1967 Administration Centrale
- Mme MILIENNE 02/02/1977 DJSCS Guyane
- M. POUSSE Pierre 27/02/1966 PO/HN
- M. PROST Jean-Michel 28/10/1983 ENSM Site Chamonix
- Mme ROBERT Carole 03/06/1979 CREPS Midi-Pyrénées
- M. SOURZAC Bruno 06/02/1968 ENSM Site Chamonix
- Mme LE COURTOIS Françoise 18/12/1962 PO/HN
- M. PERNES Christian 15/06/1953 CREPS Réunion
- M. HARDY Cyrill 31/10/1971 CREPS Ile de France
- M. AGUENIHNAI Richard 11/02/1970

PO/HN

liste complémentaire classée par rang

- M. JAOUEN Stéphane 15/06/1976 PO/HN
- M. CHAMBILY Franck 03/09/1970 PO/HN
- M. CORBINIEN Stéphane 08/04/1970 ENVSN
- M. PAQUIER Patrice 16/05/1972 PO/HN
- M. ROUYER Vincent 10/12/1965 CREPS Rhône-Alpes
- M. CARRATU Hervé 10/09/1970 PO/HN
- M. VICTOR Christophe 03/09/1972 En attente
- Mme MESNIL Karine 23/05/1973 CREPS Bordeaux
- M. LAHEURTE Jerome 18/12/1981 ENSM Site Chamonix
- M. GOUY Etienne 11/12/1973 PO/HN
- Mme LEGRAS Véronique 26/05/1967 PO/HN
- M. HERVIEU Jean-Michel 03/07/1973 ENVSN
- Mme ROQUES Nathalie 01/03/1970 CREPS Midi-Pyrénées
- M. RUMEN Laurent 12/04/1966 ENVSN
- M. COTTIN Lionel 20/04/1973 PO/HN
- M. VERON Herbert 11/09/1968 PO/HN
- M. PIGEON Joël 18/09/1964 PO/HN
- M. MALACCHINA Yannick 16/08/1977 CNDS
- M. CAI Huanzong 01/09/1949 En attente

La prochaine CAP des PS se déroulera à la rentrée, courant octobre 2014 (date non fixée).

Les commissaires paritaires du SNAPS

CAP des CTPS (convoquée le 1er avril finalement qui s'est tenue le 30 avril)

L'accès au corps par liste d'aptitude

6 possibilités étaient ouvertes. Contrairement aux années précédentes, les propositions de l'administration n'étaient ni arrêtées par le cabinet avant la CAP et ni basées sur de seules considération politique.

Etant donné qu'après une discussion ouverte, la CAP a été en mesure d'arrêter une liste comprenant trois noms issus de la liste proposé par le SNAPS (critères d'ancienneté dans le corps des PS, âge et possibilités réelles d'avancement dans le corps des CTPS) et que les trois autres propositions apparaissaient « cohérentes » par rapport aux

critères de l'administration (poste occupé et « mérite »), le SNAPS s'est abstenu lors du vote. La liste est donc validée par la CAP grâce aux votes positifs des représentants de l'administration.

Nominations au 1/09/14 (par ordre alphabétique) :

- Jacky AVRIL ;
- Marie-Paule FERNEZ ;
- Jean LAMY-CHAPPUIS ;
- Christian LE PAPE.
- Gérard MEROU ;
- Jean-Michel RICHEFORT.

L'accès à la hors-classe

Même si le SNAPS perçoit une amélioration lors du dialogue avec l'administration au cours de cette CETP et CAP, les commissaires paritaires n'obtiennent toujours

pas de critères précis et argumentés concernant la liste de noms proposée par l'administration. Le SNAPS a toutefois réussi à inscrire deux noms sur la liste ci-dessous.

9 possibilités étaient ouvertes, la CAP propose à la signature de la ministre les collègues suivants au 1/01/14 (par ordre alphabétique) :

- Nicole ABAR ;
- Patrice BEHAGUE ;
- Pierre BUTEAU ;
- Benoît DUPIN ;
- Philippe GRAILLE ;
- Bernard JACQUOT ;
- Jean-Paul KRUMBHOLZ ;
- Dominique NATO ;
- Jocelyne TRIADOU.

Les commissaires paritaires du SNAPS



Syndicat National des Activités Physiques et Sportives

Bulletin d'adhésion 2014(Période du 1^{er} septembre 2013 au 31 décembre 2014)

à renvoyer à : SNAPS - Maison du Sport Français - 1 av Pierre de Coubertin 75640 PARIS Cedex 13



M. Mme⁽¹⁾ Mlle Nom : Prénom :

Date de Naissance : / / Adresse :

T. fixe : / / / / / Portable : / / / / E-mail : @

Grade et classe (2) : Echelon (2) : depuis le : / / Note : /100

Indice (2) : Fonctions : Affectation :

Temps partiel : % Retraité Autres situations (3) :

(1) Indiquer vos noms de naissance et d'épouse - (2) Ces informations figurent sur votre dernier bulletin de paye - (3) Merci de préciser votre situation

Je règle ma cotisation d'un montant de _____ € (voir page ci-contre)

 par prélèvement automatique (*)

A _____, le _____

Signature :

 par chèque(s) à l'ordre du SNAPS daté(s) du jour (Maximum 3)

(*) Joindre obligatoirement à votre bulletin d'adhésion :

- un relevé d'identité bancaire (IBAN et BIC)
- le formulaire mandat de prélèvement disponible auprès de votre secrétaire régional (page 32) ou en téléchargement sur <http://snaps.unsa-education.org> - Rubrique « se syndiquer ».

LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE EN PRATIQUE

- Votre cotisation 2014 sera prélevée en 3 fois si vous adhérez avant le 01/12/13 (janvier, mars, juin), en 2 fois avant le 01/02/14 (mars, juin), en 1 seule fois ensuite.
- Le renouvellement de votre adhésion est ensuite automatique. Toutefois, vous recevrez en octobre de chaque année un courrier vous indiquant de manière précise le montant de votre cotisation pour l'année suivante ainsi que l'échéancier de vos prélèvements.
- Un simple courrier ou un e-mail adressés au siège du SNAPS suffisent pour mettre fin à tous les prélèvements.

CONTRIBUER A L'INDÉPENDANCE FINANCIÈRE ET AUX MOYENS D'ACTION**MES AVANTAGES**50 % de réduction pour une première adhésion ⁽¹⁾**66 % de ma cotisation déduite du montant de mon impôt sur le revenu ⁽²⁾**

Le prélèvement automatique et fractionné de ma cotisation.

(1) valable 1 fois dans la carrière

(2) la déduction ne s'applique pas si vous avez opté pour la déduction de vos frais professionnels (frais réels)

VOUS ÊTES A LA RETRAITE ?**LE SNAPS A BESOIN DE VOUS !**

En continuant à soutenir le SNAPS, vous bénéficiez :

- d'une cotisation réduite à **40 % de votre dernière cotisation** ;
- de la déduction fiscale de 66 % de votre cotisation sur le montant de votre impôt sur le revenu ;
- de l'envoi de 4 numéros du SNAPS Infos par an ;
- des activités amicalistes organisées par et pour les retraités.



CONSEILLER TECHNIQUE ET PÉDAGOGIQUE SUPÉRIEUR*

	Brut	INM**	Brut mensuel	Durée	Cotisation SNAPS		Brut	INM	Brut mensuel	Durée	Cotisation SNAPS
4ème	HEA3	963	4458,98 €		276 €	CLASSE NORMALE					
4ème	HEA2	916	4241,35 €	1 an	264 €						
4ème	HEA1	881	4079,29 €	1 an	252 €						
3ème	1015	821	3801,48 €	3 ans	237 €						
2ème	966	783	3625,52 €	2 ans	225 €	11ème	1015	821	3801,48 €		237 €
1er	901	734	3398,64 €	2 ans	210 €	10ème	966	783	3625,52 €	2 ans 6 m	225 €
HORS CLASSE						9ème	901	734	3398,64 €	2 ans 6 m	210 €
						8ème	835	684	3167,13 €	2 ans 6 m	195 €
						7ème	772	635	2940,24 €	2 ans	180 €
						6ème	716	593	2745,77 €	2 ans	171 €
						5ème	664	554	2565,19 €	2 ans	159 €
						4ème	618	518	2398,50 €	2 ans	150 €
						3ème	565	478	2213,28 €	2 ans	138 €
						2ème	506	436	2018,81 €	2 ans	123 €
						1er	427	379	1754,88 €	2 ans	108 €

PROFESSEUR DE SPORT*

	Brut	INM	Brut mensuel	Durée	Cotisation SNAPS		Brut	INM	Brut mensuel	Ancien	Choix	Grand choix	Cotisation SNAPS
7ème	966	783	3625,52 €		225 €	CLASSE NORMALE							
6ème	910	741	3431,05 €	3 ans	213 €								
5ème	850	695	3218,06 €	3 ans	201 €								
						11ème	801	658	3046,74 €				189 €
4ème	780	642	2972,65 €	2 a 6 m	183 €								
						10ème	741	612	2833,74 €	5 a 6 m	4 a 6 m	3 ans	177 €
3ème	726	601	2782,81 €	2 a 6 m	174 €								
						9ème	682	567	2625,38 €	5 ans	4 ans	3 ans	165 €
2ème	672	560	2592,97 €	2 a 6 m	162 €								
						8ème	634	531	2458,69 €	4 a 6 m	4 ans	2 a 6 m	153 €
1er	587	495	2292,00 €	2 a 6 m	144 €	7ème	587	495	2292,00 €	3 a 6 m	3 ans	2 a 6 m	144 €
HORS CLASSE						6ème	550	467	2162,35 €	3 a 6 m	3 ans	2 a 6 m	132 €
						5ème	510	439	2032,70 €	3 a 6 m	3 ans	2 a 6 m	126 €
						4ème	480	416	1926,20 €	2 a 6 m	2 a 6 m	2 ans	117 €
						3ème	450	395	1828,97 €	1 an			114 €
						2ème	423	376	1740,99 €	9 mois			105 €
						1er	379	349	1615,97 €	3 mois			99 €

CHARGE D'ENSEIGNEMENT EPS*

	Brut	INM	Brut mensuel	Durée	Cotisation SNAPS		Brut	INM	Brut mensuel	Ancien	Cotisation SNAPS
5ème	966	783	3625,52 €		225 €	HORS CLASSE					
4ème	910	741	3431,05 €	4 ans	213 €						
3ème	850	695	3218,06 €	4 ans	201 €						
2ème	810	664	3074,52 €	3 a 6 m	192 €						
1er	741	612	2833,74 €	3 ans	177 €						
CLASSE EXCEPTIONNELLE						6ème	801	658	3046,74 €		189 €
						5ème	741	612	2833,74 €	3 ans	177 €
						4ème	645	539	2495,73 €	3 ans	156 €
						3ème	607	510	2361,45 €	3 ans	147 €
						2ème	569	481	2227,17 €	3 ans	138 €
						1er	538	457	2116,05 €	2 ans	129 €

NORMALE	Brut	INM	Brut mensuel	Ancien	Choix	Grand choix	Cotisation SNAPS
11ème	646	540	2500,36 €				156 €
10ème	608	511	2366,08 €	4 a 6 m	3 a 6 m	2 a 6 m	147 €
9ème	570	482	2231,80 €	4 a 6 m	3 a 6 m	2 a 6 m	138 €
8ème	539	458	2120,68 €	4 ans	3 a 6 m	2 a 6 m	129 €
7ème	504	434	2009,55 €	3 a 6 m	3 ans	2 a 6 m	123 €
6ème	478	415	1921,57 €	3 a 6 m	3 ans	2 a 6 m	117 €
5ème	449	394	1824,34 €	3 a 6 m	3 ans	2 a 6 m	114 €
4ème	423	376	1740,99 €	2 a 6 m	2 ans		105 €
3ème	395	359	1662,28 €	1 a 6 m	1 an		102 €
2ème	366	339	1569,67 €	1 a 6 m	1 an		96 €
1er	306	297	1375,20 €	1 an			84 €

* cas particuliers: 50 % pour la 1ère cotisation au SNAPS - % du temps partiel - 40 % pour les retraités - autres cas = brut mensuel X 0,063 €

** Valeur de l'INM au 1er juillet 2010



Vos secrétaires régionaux

ALSACE

Mme Frédérique VOGEL
CREPS
4 allée du Sommerhof
67035 STRASBOURG Cedex 02
tél. 06 70 59 49 49
frederique.gabin@hotmail.fr

AQUITAINE

M. Jean Louis MORIN
51 rue de Coulmiers
33400 TALENCE
port. 06 85 20 43 48
jl.morin@numericable.fr

AUVERGNE

Mme Gaëlle SCHMITZ
13 rue St Benoît
43750 VALS PRES LE PUY
prof. 04 71 09 80 96
port. 06 88 38 34 23
schmitzprovost@gmail.com

BASSE-NORMANDIE

M. Lorrie DELATTRE
58, avenue de Paris
14000 CAEN
port. 06 29 34 24 37
ldelattre@ffck.org

BOURGOGNE

SNAPS
Maison du Sport Français
1, av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
tél. 01 58 10 06 53
snaps@unsa-education.org

BRETAGNE

M. Robert PLATT,
Denis STEFFANUT & Ali KADA
DRJSCS Bretagne
4, av. du Bois Labbé, CS 94323
35043 RENNES Cedex
RP : 06 80 05 31 07
DS : 06 48 72 62 89
AK : 06 62 01 96 21
drjscs35-syndicat-snaps@drjscs.gouv.fr

CENTRE

M. Guillaume PICHARD
5 rue des tournesols
45 170 NEUVILLE AUX BOIS
prof. 02 38 42 42 13
port. 06 38 70 17 16
pichard.guillaume@gmail.com

CHAMPAGNE

M. Frantz RALITE
15, rue de l'Église
51510 COOLUS
prof. 03 26 26 98 12
frantz.ralite@drjscs.gouv.fr

CORSE

M. Christian OSTY
10 parc belvédère
20000 AJACCIO
prof. 04 95 50 39 58
port. 06 22 89 04 68
christianosty@hotmail.com

FRANCHE-COMTE

Mme Maé DOUABLIN
8 avenue du Cdt Marceau
25000 BESANCON
tél. 03 80 21 60 21
port. 06 73 66 10 78
mae.douablin@gmail.com

GUADELOUPE

M. Florent ROSEC
CREPS Antilles-Guyanne
Route des Abymes
BP 220
97182 ABYMES Cedex
tél. 06 90 211 399
florent.rosec@creps-pap.sports.gouv.fr

GUYANE

SNAPS
Maison du Sport Français
1, av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
tél. 01 58 10 06 53
snaps@unsa-education.org

HAUTE-NORMANDIE

SNAPS
Maison du Sport Français
1, av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
tél. 01 58 10 06 53
snaps@unsa-education.org

ILE DE FRANCE

M. Raphaël MILLON
150, rue Paul Vaillant Couturier
94140 ALFORTVILLE
port. 06 86 63 17 91
raphmillon@hotmail.com

LA RÉUNION

M. Jean-Yves MOREL
2, rue J. Fen Chong
Résidence Eden Roc
97419 LA POSSESSION
prof. 02 62 20 96 68
pers. 02 62 22 07 86
jymrun@gmail.com

LANGUEDOC ROUSSILLON

M. Yves CABON
18 rue de la Loge
34000 MONTPELLIER
prof. 04 67 10 14 35
port. 06 80 05 43 96
cabonyves@orange.fr

LIMOUSIN

M. Fabrice DUBOIS
Le Bat Fût
87800 JANAILHAC
prof. 05 55 45 24 53
port. 06 86 93 30 59
fadubois@laposte.net

LORRAINE

M. Jean-Michel GEHIN
10, rue de Lattre
88150 GIRMONT
port. 06 83 64 72 87
jm.gehin@wanadoo.fr

MARTINIQUE

M. Daniel LORTO
405, chemin Fonds Giromon Pelletier
97232 LE LAMENTIN
prof. 05 96 59 03 32
port. 06 96 33 53 47
daniel.lorto@drjscs.gouv.fr

MAYOTTE

SNAPS
Maison du Sport Français
1, av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
tél. 01 58 10 06 53
snaps@unsa-education.org

MIDI-PYRENEES

M. Franck BAUDE
Résidence Les Vignes
Lotissement Surre
09000 ST PIERRE DE RIVIERE
port. 06 70 12 27 50
franckbaude@yahoo.fr

NORD PAS DE CALAIS

M. Jean-Loup BOULANGER
171, rue de Boulogne
59150 WATTRELOS
prof. 03 20 62 08 40
port. 06 84 57 69 55
jean-loup.bou@wanadoo.fr

PAYS DE LOIRE

M. Tony MARTIN
7 rue des violettes
53970 L'HUISSERIE
port. 06 78 31 07 51
tony.martin@mayenne.gouv.fr

PICARDIE

Mme Marie-Hélène DELAFOLIE
19, rue Lucien Laine
Rés. les 3 Rivières - B.23
60000 BEAUVAIS
prof. 03 44 06 06 25
marie-helene.delafolie@oise.gouv.fr

POITOU-CHARENTES

M. Patrick BALLON
4 rue Micheline Ostermeyer
BP 10560
86021 POITIERS Cedex
prof. 05 49 18 57 21
patrick.ballon@vienne.gouv.fr

PACA

M. Eric LE CHANONY
817 Chemin des Frères gris
13080 LUYNES
port. 06 10 73 63 07
lechanonyeric@gmail.com
snaps.sectionpaca@gmail.com

RHONE-ALPES

M. Antoine LE BELLEC
33 Rue Adolphe Baumle
07130 SAINT PERAY
prof. 04 75 82 46 15
port. 06 48 99 33 69
lebellecantoine@yahoo.fr

POLYNESIE FRANCAISE

SNAPS
Maison du Sport Français
1, av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
tél. 01 58 10 06 53
snaps@unsa-education.org